



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER AU CANADA : VERTE ET INCLUSIVE

Rapport du Comité permanent des ressources naturelles

James Maloney, président

MAI 2021
43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR
FORESTIER AU CANADA : VERTE ET INCLUSIVE**

**Rapport du Comité permanent
des ressources naturelles**

**Le président
James Maloney**

MAI 2021

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

PRÉSIDENT

James Maloney

VICE-PRÉSIDENTS

Greg McLean

Mario Simard

MEMBRES

Richard Cannings

Yvonne Jones

Paul Lefebvre

Dane Lloyd

Bryan May

Jeremy Patzer

Marc G. Serré

Patrick Weiler

Bob Zimmer

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Taylor Bachrach

L'hon. Wayne Easter

Rachael Harder

Damien Kurek

Sébastien Lemire

Ken McDonald

Kristina Michaud

Maninder Sidhu

GREFFIERS DU COMITÉ

Marc-Olivier Girard

Hilary Jane Powell

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

Xavier Deschênes-Philion, analyste

Sophie Leduc, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la relance économique dans le secteur forestier et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	5
LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER AU CANADA : VERTE ET INCLUSIVE.....	9
Introduction.....	9
Les retombées du secteur forestier au Canada.....	9
Les défis du secteur forestier au Canada.....	15
Baisse de la demande en papier	15
Barrières commerciales.....	15
Approvisionnement en fibre de bois	16
Fluctuation des prix et de la demande	17
Accès aux technologies de communication.....	18
Le contexte canadien et les programmes de soutien.....	18
L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur forestier.....	19
Les avantages environnementaux du bois : Valoriser ses propriétés écologiques et son caractère renouvelable	22
Les perturbations naturelles : Une menace au bilan carbone des forêts.....	24
Mesures de prévention d'infestations d'insectes et de feux de forêt	25
Augmentation du couvert forestier	26
La gestion forestière au Canada : Promouvoir une gestion durable et inclusive.....	28
Trouver un équilibre entre l'exploitation forestière et la conservation des ressources	29
L'innovation dans le secteur forestier : Développer une bioéconomie forestière circulaire qui optimise l'usage de la fibre et des produits du bois	31
Accroître l'usage des produits du bois dans le secteur de la construction	33
Diversifier et augmenter l'offre en bioproduits.....	36

Le commerce des produits forestiers : Règlement des différends et diversification des marchés.....	43
Conclusion	46
ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS.....	49
ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES	53
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	55
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	57
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	65

SOMMAIRE

Les forêts jouent un rôle important dans la vie des Canadiens, et ce à plusieurs niveaux. Elles sont reconnues pour leurs fonctions naturelles et leurs bénéfices environnementaux. Les forêts constituent également un maillon important de l'économie canadienne, tant pour leur utilisation à des fins récréatives que pour les nombreux produits qui peuvent en être dérivés. En effet, l'industrie forestière génère des revenus considérables pour l'économie canadienne et soutient des milliers d'emplois dont dépendent de nombreuses communautés rurales et autochtones. Bon nombre de ces communautés ont également un lien étroit avec les forêts en tant que patrimoine naturel et culturel. Une gestion durable et efficace des forêts est essentielle pour assurer la pérennité du secteur forestier et tirer pleinement parti des possibilités offertes par les produits du bois.

Au cours des dernières années, le secteur forestier canadien a été confronté à de nombreux défis susceptibles de ralentir sa croissance et sa capacité d'innovation. La nature cyclique des marchés des produits forestiers peut entraîner une fluctuation de la demande pour certains produits du bois, notamment le bois d'œuvre. Par ailleurs, le sous-secteur des pâtes et papiers fait face à une baisse graduelle de la demande pour certains de ses produits. La crise sanitaire et économique causée par la pandémie de COVID-19 a exacerbé ces défis et accéléré le déclin de la demande de certains produits, mais a également augmenté la demande de biens essentiels ou de produits nécessaires dans les secteurs à forte croissance, comme les produits hygiéniques, les équipements de protection individuelle et les matériaux de construction. Les enjeux commerciaux représentent une autre préoccupation importante pour le secteur alors que le litige avec les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux canadien a réduit l'accès au marché américain et a ainsi affecté les ventes des entreprises forestières canadiennes. Ces défis structurels et économiques créent un climat d'incertitude pour les entreprises forestières canadiennes. Le Comité a toutefois appris que de nouvelles opportunités s'offrent au secteur forestier.

Les ressources forestières ont la capacité de stocker le carbone et peuvent contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans un contexte mondial où les pays cherchent à réduire leur empreinte carbone, les forêts et les produits forestiers offrent donc un avantage environnemental compétitif considérable. Pour tirer profit de ces atouts, le secteur forestier canadien se transforme et innove dans l'optimisation de la fibre de bois et le développement d'une nouvelle gamme de produits à valeur ajoutée, appelés bioproduits ou produits biosourcés, qui peuvent remplacer certains produits à plus forte intensité en carbone fabriqués par d'autres industries.

Au Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux sont les principaux responsables de la gestion et de la réglementation des forêts et des activités forestières sur leur territoire. Le gouvernement fédéral fournit un soutien à la recherche et une aide financière au secteur forestier, notamment pour la transformation et l'innovation dans le secteur et le développement de nouveaux marchés d'exportation pour ses produits. Des témoins ont expliqué au Comité que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements et partenaires sur le terrain, devrait s'attaquer aux priorités suivantes pour soutenir la croissance et assurer la pérennité du secteur forestier au Canada :

- **Soutenir les initiatives visant à maintenir des forêts canadiennes saines et gérées de façon durable.** Les perturbations naturelles telles que les infestations d'insectes et les feux de forêts affectent le rendement des écosystèmes forestiers et sont exacerbées par les changements climatiques. Des investissements et le partage des meilleures pratiques sont nécessaires pour contrôler et prévenir ces perturbations. Une utilisation plus sélective du bois endommagé par les perturbations naturelles devrait être intégrée dans les pratiques de gestion forestière pour optimiser l'utilisation de la ressource. En outre, la recherche visant à améliorer les connaissances au sujet des différentes espèces d'arbres est essentielle pour garantir que le couvert forestier soit diversifié et résilient aux changements climatiques. De meilleures connaissances favoriseraient des activités de boisement et de reboisement plus efficaces sur l'ensemble du territoire canadien. L'expertise et les connaissances autochtones devraient être intégrées dans l'identification de meilleures pratiques forestières.
- **Renouveler les programmes de soutien pour maintenir la compétitivité et l'innovation du secteur forestier.** De nombreuses entreprises forestières canadiennes ont bénéficié des programmes gouvernementaux fédéraux destinés au secteur forestier. Toutefois, il serait utile de les réévaluer pour s'assurer de leur efficacité à soutenir le développement et la commercialisation de produits forestiers à valeur ajoutée. L'accès à ces programmes devrait être adapté pour les petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises autochtones, qui ont de la difficulté à y participer selon les modalités actuelles. Les programmes devraient également être revus à la lumière des besoins spécifiques de certaines industries qui font face à des défis particuliers dans le démarrage d'entreprises ou dans la transformation de leurs opérations, comme dans le secteur des pâtes et papiers. Le Comité a également appris que pour moderniser ses opérations et accroître sa compétitivité, l'industrie

forestière canadienne en régions éloignées doit avoir accès aux technologies de communication modernes.

- **Encourager le développement d'une chaîne de valeur pour les produits à valeur ajoutée dans le secteur forestier canadien.** Le Canada possède d'importantes ressources forestières. Toutefois, la capacité de transformer ces ressources en produits à valeur ajoutée n'est pas pleinement exploitée. Pour optimiser l'utilisation des ressources forestières et augmenter les débouchés sur les marchés, plusieurs suggestions ont été faites au Comité. On a notamment suggéré de mettre en œuvre une politique d'approvisionnement public qui favoriserait l'achat et l'utilisation de produits à faible intensité en carbone, y compris les produits du bois ainsi que de modifier le Code national du bâtiment pour permettre la construction de bâtiments de grande hauteur en bois. Des normes de performance environnementale plus élevées pour les bâtiments pourraient également encourager l'utilisation de matériaux à faible intensité en carbone. Pour accroître le marché des bioproduits, il serait utile d'évaluer des mécanismes qui permettraient aux consommateurs de faire des choix éclairés sur la composition et l'impact environnemental de leurs produits. Enfin, pour développer une chaîne de valeur pour les produits à valeur ajoutée, les programmes de formation devront être adaptés aux nouvelles utilisations du bois afin d'assurer une main-d'œuvre qualifiée.
- **Poursuivre les efforts visant à éliminer les barrières commerciales et à diversifier les marchés d'exportation pour les produits du bois canadiens.** Le conflit sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis demeure un enjeu de premier plan pour l'industrie forestière canadienne et une résolution durable de ce conflit favoriserait la relance économique du secteur. D'autres avenues permettraient aussi de diversifier les opportunités commerciales de l'industrie, notamment l'augmentation des exportations de produits à valeur ajoutée ainsi que la diversification des marchés d'exportations. Il serait aussi souhaitable de promouvoir davantage les produits du bois canadiens à l'étranger par le partage d'informations, auprès des architectes et des ingénieurs des pays importateurs de bois canadien, au sujet de la construction en bois massif et du caractère durable et écologique des produits du bois canadiens.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec l'industrie forestière, les établissements de recherche et de formation, les gouvernements et les collectivités autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités ainsi que les communautés établies en zones forestières, contribue au maintien ou à l'amélioration de forêts canadiennes saines et exploitées de façon durable en :

- **soutenant la recherche et le développement sur les écosystèmes forestiers ainsi que sur les différentes espèces d'arbres et leur résilience dans un contexte de changements climatiques, en se basant sur les données scientifiques les plus récentes et en intégrant les connaissances des peuples autochtones;**
- **augmentant les budgets de recherche fondamentale et le développement dédié à la filière forestière, notamment en matière de bioproduits, de construction et de pratiques forestières durables, en accord avec les principes de la transition verte et de la lutte contre la crise climatique;**
- **investissant dans la prévention des infestations d'insectes ravageurs et des feux de forêts et en partageant les meilleures pratiques dans le domaine entre les différentes régions du pays;**
- **encourageant l'utilisation sélective du bois endommagé par les perturbations naturelles;**
- **soutenant financièrement les activités de boisement et de reboisement qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada;**

- **contribuant aux initiatives visant à augmenter le couvert forestier dans les milieux urbains au Canada.**

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada renouvelle son soutien au secteur forestier et tire profit des nombreuses possibilités offertes par la bioéconomie forestière et les produits forestiers à valeur ajoutée en :

- **améliorant l'efficacité des programmes gouvernementaux destinés à soutenir le développement et la commercialisation de produits forestiers à valeur ajoutée, et en les adaptant au besoin de manière à éliminer les distorsions qui existent au profit des provinces de l'Ouest comparativement aux provinces de l'Est;**
- **facilitant l'accès au financement gouvernemental pour les petites et moyennes entreprises du secteur, y compris les entreprises autochtones, notamment en fournissant un soutien direct lors de la soumission de projets et en élargissant les critères des projets financés pour inclure le démarrage d'entreprises et la construction d'infrastructures;**
- **tendant de conclure une entente avec les États-Unis visant à exempter un certain volume de bois des accords commerciaux de manière à pouvoir soutenir financièrement les petites et moyennes entreprises qui œuvrent dans la transformation sans risque de représailles;**
- **soutenant les efforts de l'industrie des pâtes et papiers pour diversifier ses activités, y compris la fabrication de produits à valeur ajoutée, et en fournissant des solutions adaptées aux besoins en capital requis pour convertir leurs installations;**
- **améliorant l'accès aux technologies de communication modernes pour les entreprises forestières en régions éloignées afin d'optimiser et automatiser leurs opérations.**

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral, en partenariat avec l'industrie forestière, les établissements de recherche et de formation, les gouvernements et les collectivités autochtones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, développe une chaîne de valeur dans le secteur forestier canadien, augmente les débouchés sur les marchés et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada en :

- **élaborant une politique d'approvisionnement public qui favorise l'achat et l'utilisation de produits à faible intensité en carbone, y compris les produits du bois, notamment en établissant l'empreinte carbone comme l'un des critères d'octroi des contrats;**
- **modifiant le Code national du bâtiment pour permettre la construction de bâtiments de grande hauteur en bois au Canada;**
- **adoptant des normes de performance environnementale des bâtiments qui encouragent l'utilisation de matériaux à faible intensité en carbone et qui se basent sur les plus récentes données scientifiques, notamment en établissant l'empreinte carbone comme l'un des critères d'octroi des contrats;**
- **soutenant financièrement la transition des systèmes énergétiques résidentiels et industriels, notamment en régions éloignées, vers des systèmes à faible intensité en carbone, y compris ceux qui utilisent la biomasse forestière;**
- **évaluant les défis et les avantages liés à la mise en œuvre d'une certification des bioproduits permettant aux consommateurs d'être mieux informés sur la composition d'un produit et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales à cet effet;**
- **améliorant les programmes de formation de la main d'œuvre, en insistant notamment sur les nouvelles utilisations des produits du bois;**

- **offrant davantage de possibilités de perfectionnement des compétences et de partage d'expériences professionnelles entre les industries ayant une expertise similaire.**

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada poursuive ses efforts diplomatiques et commerciaux visant à faciliter l'accès des produits forestiers canadiens aux marchés internationaux en :

- **concluant un accord commercial avec les États-Unis au sujet du bois d'œuvre résineux;**
- **améliorant l'accès aux liquidités pour les entreprises forestières affectées par les tarifs découlant du conflit sur le bois d'œuvre avec les États-Unis tout en s'assurant que cela soit conforme aux obligations internationales;**
- **assurant un leadership international sur la mise en place d'une réforme des mécanismes de règlement des différends commerciaux dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce;**
- **appuyant la diversification des marchés d'exportations, incluant par l'entremise du Programme de développement des marchés, du Service des délégués commerciaux et de CanExport, et ce, en tenant compte des différences et des priorités régionales;**
- **continuant de faire la promotion des produits du bois canadiens, incluant les produits à valeurs ajoutée, auprès des partenaires commerciaux du Canada.**



LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER AU CANADA : VERTE ET INCLUSIVE

INTRODUCTION

En octobre 2020, le Comité permanent des Ressources naturelles de la Chambre des communes (le Comité) a décidé d'entreprendre une étude sur le secteur forestier canadien avec comme objectif de fournir des recommandations au gouvernement du Canada pour appuyer la relance économique de celui-ci.

Au cours des dix réunions qu'il a tenues, le Comité a pu entendre le témoignage d'un large éventail d'experts concernant les défis auxquels le secteur forestier est confronté ainsi que les pistes de solutions pour assurer sa vitalité économique et sa pérennité à long terme, notamment en optimisant les utilisations novatrices du bois et en tirant profit des nombreux avantages environnementaux que procurent la forêt et les produits forestiers. Le Comité est heureux de présenter son rapport final, qui résume les constatations découlant de son étude et qui propose un ensemble de recommandations au gouvernement du Canada.

LES RETOMBÉES DU SECTEUR FORESTIER AU CANADA

Les forêts font partie du patrimoine naturel et culturel du Canada, en particulier pour les peuples autochtones et de nombreuses communautés rurales à travers le pays. En tant que ressources renouvelables, les forêts sont reconnues pour leurs fonctions naturelles et leurs bénéfices environnementaux. Elles constituent également un maillon important de l'économie canadienne, tant pour leur utilisation à des fins récréatives que pour les nombreux produits qui peuvent en être dérivés.

La superficie forestière du Canada est de 347 millions d'hectares, ce qui représente 38 % de la masse terrestre totale du territoire canadien et 9 % des forêts mondiales. Plus de la moitié de cette superficie (223 millions d'hectares) fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier à long terme (appelées terres forestières ou forêts aménagées). Environ 48 % des forêts du Canada (168 millions d'hectares) sont certifiées par une tierce partie

en matière de gestion durable des forêts. En 2019, les forêts exploitées représentaient environ 0,2 % de la superficie forestière totale du pays (environ 748 000 hectares)¹.

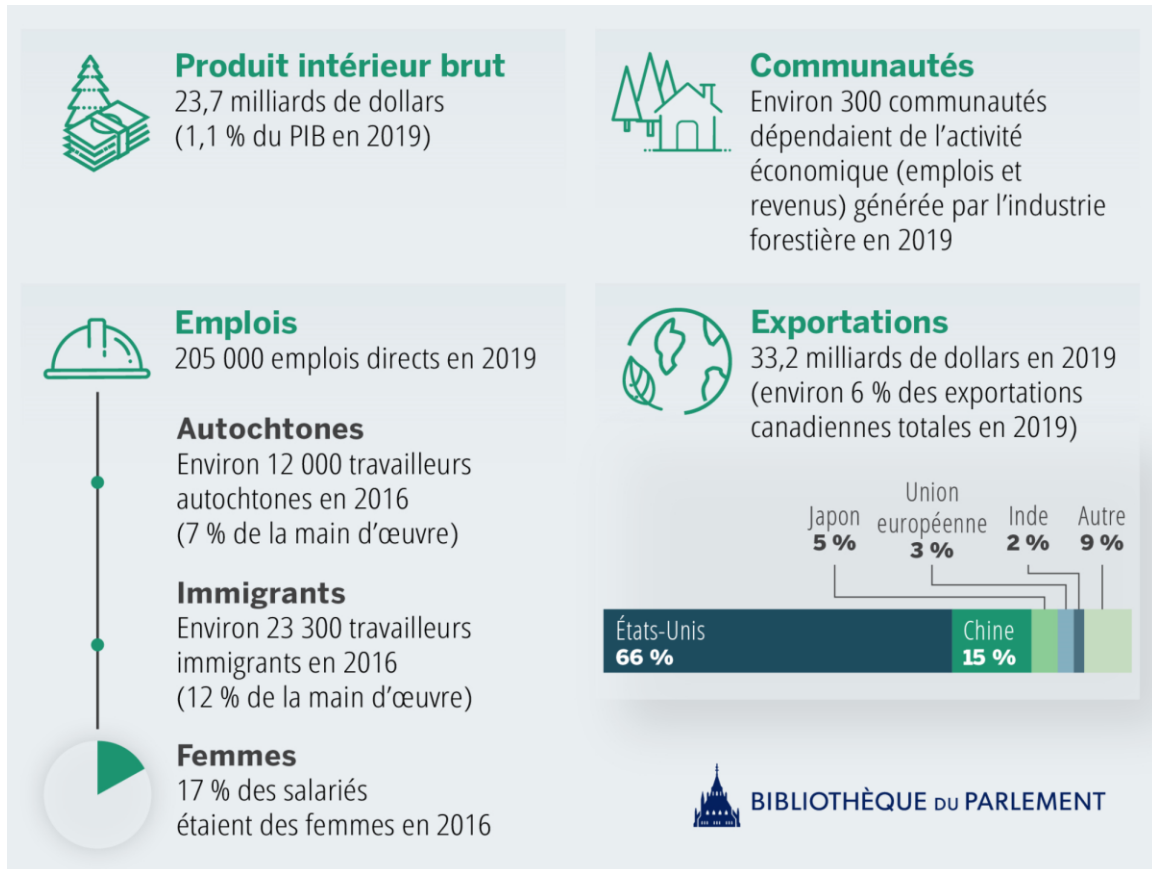
Comme l'indique la figure 1, l'industrie forestière est une source d'emplois et de revenus pour de nombreux Canadiens à travers le pays. En 2019, l'industrie forestière employait directement 205 000 personnes au Canada et contribuait à hauteur de 23,7 milliards de dollars au produit intérieur brut nominal. De nombreuses communautés dépendent des retombées économiques et des emplois fournis par l'industrie forestière, en particulier les communautés rurales et autochtones. À cet effet, le Comité a entendu qu'environ 600 communautés à travers le pays ont des liens étroits avec la forêt et que 300 d'entre elles dépendent des emplois du secteur forestier comme source partielle ou unique de revenu des ménages². Plus de 70 % des Autochtones au Canada vivent en forêt ou à proximité d'une forêt. En 2016, les Autochtones occupaient environ 12 000 emplois, ce qui représentait 7 % de la main-d'œuvre du secteur³.

1 Ressources naturelles Canada [RNCan], *L'état des forêts au Canada – Rapport annuel 2020*; RNCan, Questions de suivi pour le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des Communes [RNNR].

2 RNNR, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature [*Témoignages*] : [Jeff Bromley](#) (président, Conseil du bois, Syndicat des Métallos). Association des produits forestiers du Canada [APFC], Réponse de l'APFC suite à la réunion du 3 novembre 2020.

3 RNCan, *L'état des forêts au Canada – Rapport annuel 2020*.
Note : Le pourcentage a été calculé en utilisant le nombre d'emplois détenus par les Autochtones par rapport au nombre d'emplois totaux dans le secteur forestier en 2016 selon les données fournies par le recensement de 2016.

Figure 1 – Coup d’œil sur l’industrie forestière au Canada



Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir des données tirées de : RNCan, *L’état des forêts au Canada – Rapport annuel 2020*.

L’industrie forestière comprend trois principaux sous-secteurs : l’exploitation forestière, les pâtes et papiers et la transformation du bois⁴. Chacun d’eux offre un éventail de produits et de services, tel qu’illustré à la figure 2. Les entreprises forestières (ou sylvicoles) et d’exploitation forestière effectuent des opérations sur le terrain et récolte le bois. Le sous-secteur de la fabrication des pâtes et papiers englobe des entreprises qui fabriquent une gamme diversifiée de produits comme le papier journal, les papiers d’impression et d’écriture, les emballages et les produits hygiéniques⁵. Le sous-secteur de la fabrication de produits du bois comprend quant à lui des produits de première transformation, tels que le bois d’œuvre et les panneaux structuraux ainsi que des

4 RNNR, *Témoignages* : [Beth MacNeil](#) (sous-ministre adjointe, Service canadien des forêts, RNCan).

5 RNCan, *L’état des forêts au Canada – Rapport annuel 2020*.

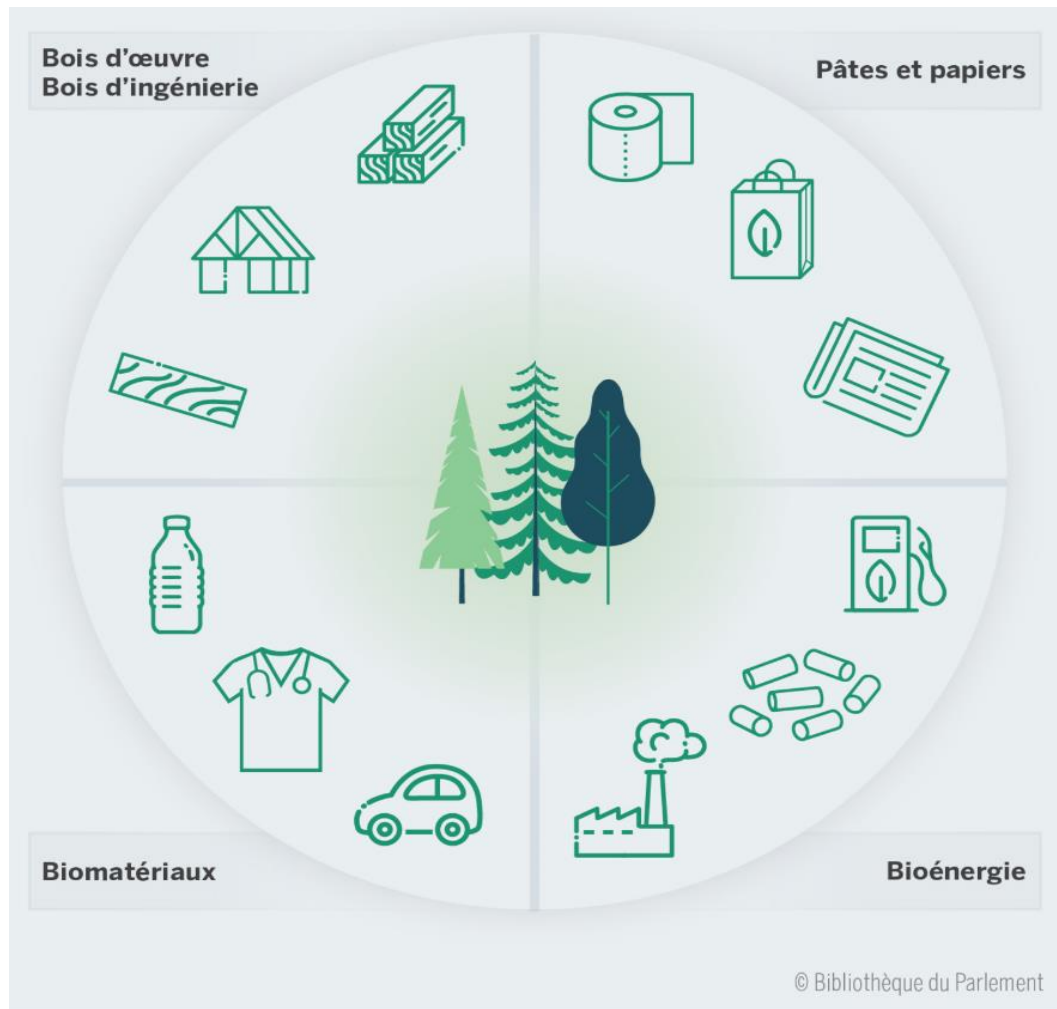
produits de deuxième transformation, tels que le bois d'ingénierie et les produits de menuiserie⁶.

En plus des produits conventionnels, le Comité a constaté que l'offre de produits du bois à valeur ajoutée se diversifie et que plusieurs nouveaux produits dérivés de la biomasse forestière (appelés biomatériaux, bioproduits ou produits biosourcés) sont commercialisés ou en cours de développement⁷. Ces produits valorisent des résidus forestiers qui seraient autrement considérés comme des déchets. Il s'agit par exemple de bioplastiques, de produits biochimiques, de biocarburants et de bioénergie.

6 À noter que cette classification pour les produits de première et deuxième transformation peut différer selon les témoignages entendus et les rapports gouvernementaux consultés.

7 [RNCan](#) définit la biomasse forestière comme « la quantité de matière constituée par les arbres d'une forêt, toutes composantes comprises (racines, branches, feuilles, etc.) ».

Figure 2 – Éventail des produits forestiers



Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement.

En plus de leurs impacts économiques et sociaux, les ressources forestières et les produits qui en découlent contribuent à une économie à faibles émissions de carbone. D'une part, les forêts aménagées peuvent agir comme « puits de carbone », c'est-à-dire qu'elles ont la capacité de séquestrer plus de carbone qu'elles n'en émettent. Toutefois, cette capacité peut diminuer lorsque les forêts sont confrontées à des perturbations naturelles majeures, telles que les changements climatiques, les insectes ravageurs, les maladies et les incendies de forêt, qui peuvent dégrader les ressources forestières et

peuvent les transformer en « source de carbone »⁸. Les activités forestières de l'industrie et les activités humaines peuvent également contribuer à la production d'émissions de carbone et avoir des répercussions sur la biodiversité⁹.

D'autre part, les produits forestiers et la chaîne de valeur associée favorisent une bioéconomie circulaire qui encourage l'optimisation de l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie et permet de réduire leur empreinte environnementale. En effet, les produits forestiers sont renouvelables et peuvent remplacer des produits non renouvelables dont l'empreinte carbone est plus élevée, tels que des produits synthétiques ou issus de la pétrochimie¹⁰. Selon Ressources naturelles Canada, « [d]'importantes technologies en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions ont contribué à l'atteinte d'une réduction de l'ordre de 40 % des émissions de GES [gaz à effet de serre] provenant de carburants fossiles dans le secteur forestier entre 2007 et 2017¹¹ ». Des témoins ont donné l'exemple des usines de pâtes et papiers qui ont réduit leurs émissions de GES d'environ 70 % depuis 1990, et ce surtout en délaissant le charbon et en optant pour d'autres combustibles fossiles et, dans certains cas, en adoptant un système de cogénération utilisant les déchets de bois pour produire de l'électricité¹².

En dépit des retombées importantes, l'industrie forestière est confrontée à de nombreux défis. Le présent rapport fait tout d'abord état des principales constatations entendues lors de cette étude, y compris les nombreux défis économiques et environnementaux et l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur forestier au Canada. Il fournit également une orientation stratégique au gouvernement du Canada sur la façon de maximiser le potentiel du secteur forestier, notamment en misant sur le caractère renouvelable et écologique des produits du bois et sur l'utilisation optimale des produits forestiers, en augmentant l'offre des produits forestiers dans la bioéconomie et en diversifiant les marchés.

8 RNNR, *Témoignages* : [Kathy Abusow](#) (présidente-directrice générale, Sustainable Forestry Initiative); [Werner Kurz](#) (chercheur principal, Service canadien des forêts, RNCAN); [Kathy Lewis](#) (vice-présidente par intérim, Recherche, University of Northern British Columbia, à titre personnel); RNCAN, Question de suivi pour le RNNR.

9 RNNR, *Témoignages* : [Florence Daviet](#) (directrice, Programme national des forêts, Société pour la nature et les parcs du Canada [SNPC]).

10 RNNR, *Témoignages* : [Roger Laurent Bernier](#) (microbiologiste et agronome, Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec [CRIBIQ]); [Daviet](#) (SNPC); [MacNeil](#) (RNCAN).

11 RNCAN, *L'état des forêts au Canada – Rapport annuel 2020*, p. 58.

12 RNNR, *Témoignages* : [Kate Lindsay](#) (vice-présidente principale, Durabilité et partenariats environnementaux, APFC); [Derek Nighbor](#), (président-directeur général, APFC).

LES DÉFIS DU SECTEUR FORESTIER AU CANADA

L'industrie forestière canadienne a été confrontée à de nombreux défis économiques et environnementaux au cours des dernières années. Le contexte récent de la pandémie de COVID-19 a également eu un impact sur l'ensemble du secteur, perturbant les opérations et la capacité de production, mais ouvrant également la voie à de nouvelles possibilités. Par conséquent, les témoignages entendus dans le cadre de cette étude apportent un éclairage sur la situation actuelle et les possibilités futures du secteur forestier au Canada.

Baisse de la demande en papier

Plusieurs témoins ont indiqué que la demande mondiale de papier continue à régresser en raison de la numérisation croissante¹³. Selon Ressources naturelles Canada, la demande de papier journal et de papier d'impression et d'écriture a chuté de 13 % et de 6 % respectivement en 2019 par rapport à 2018¹⁴. En réponse à cette baisse de la demande, certaines installations qui fabriquaient ces produits ont cessé leurs activités et les entreprises ont suspendu les investissements qui leur auraient permis de diversifier leur offre de produits¹⁵. En outre, ces fermetures ont entravé la conversion d'installations qui pourraient transformer le papier ou les produits de cellulose en produits de substitution à d'autres produits à plus forte intensité en carbone, ce qui aurait nécessité des investissements importants¹⁶. Cette situation a également un impact négatif sur la demande de biomasse forestière de moindre qualité, comme la sciure et les résidus de scierie, qui est utilisée par le secteur des pâtes et papiers¹⁷.

Barrières commerciales

Les politiques commerciales protectionnistes ont des effets discriminatoires et coûteux pour l'industrie forestière canadienne. Des témoins ont expliqué au Comité que le conflit commercial sur le bois d'œuvre résineux canadien – dans le cadre duquel les États-Unis imposent des droits compensateurs et antidumping aux importations de bois

13 RNNR, *Témoignages* : [MacNeil](#) (RNCan); [Don Roberts](#) (président-directeur général, Nawitka Capital Advisors Ltd.).

14 RNCan, *L'état des forêts au Canada – Rapport annuel 2020*.

15 RNNR, *Témoignages* : [MacNeil](#) (RNCan).

16 RNNR, *Témoignages* : [Maxime Cossette](#) (vice-président, Fibres, biomatériaux et durabilité, Kruger Inc.); [Jean-François Samray](#) (président-directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec [CIFQ]).

17 RNNR, *Témoignages* : [Roberts](#) (Nawitka Capital Advisors Ltd.); [Samray](#) (CIFQ).

d'œuvre canadien – a privé les entreprises forestières canadiennes d'un peu plus de quatre milliards de dollars¹⁸. Selon [Jean-François Samray](#), président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, « il s'agit là d'argent qui ne peut pas servir à la modernisation, à l'achat de nouvel équipement ou au déploiement de nouvelles technologies pour rendre l'industrie forestière québécoise et canadienne encore plus performante ».

Le Canada est un important exportateur de ressources forestières. En fait, les exportations canadiennes de produits du bois ont totalisé 36 milliards de dollars en 2019. Plus des deux tiers des produits forestiers du Canada sont exportés et la majorité de ces exportations sont destinées aux États-Unis (jusqu'à 68 % en 2019)¹⁹. Ce marché est donc très important pour les produits du bois canadiens, mais rend l'industrie canadienne vulnérable à des politiques commerciales protectionnistes, comme c'est le cas dans le cadre du conflit commercial sur le bois d'œuvre canadien avec les États-Unis. Selon [Jeff Bromley](#), président du Conseil du bois au Syndicat des Métallos, on estime que ce conflit a réduit d'environ 15 % l'accès au marché américain pour le bois d'œuvre canadien et a entraîné de nombreuses pertes d'emplois dans le secteur, avec près de 11 000 emplois supprimés dans l'ensemble de l'industrie depuis 2017.

Approvisionnement en fibre de bois

La capacité d'obtenir un approvisionnement durable et prévisible en fibre de bois à des fins industrielles est en déclin, en raison notamment des perturbations naturelles. On a expliqué au Comité que les perturbations naturelles, telles que les insectes ravageurs, les maladies et les incendies de forêt, peuvent réduire la qualité et le volume du bois disponible à des fins commerciales²⁰. Les changements environnementaux peuvent exacerber ces perturbations naturelles, qui endommagent les écosystèmes et les ressources forestières, compromettant ainsi la rentabilité des pratiques forestières²¹. Selon [Derek Nighbor](#), président-directeur général de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC), « les changements climatiques sont apparus comme l'un des défis transformationnels les plus importants, car ils exercent une pression sans précédent sur la capacité de nos forêts à rester saines et résilientes ». En raison de l'impact des perturbations naturelles, les zones de coupe autorisées sont réduites, ce qui a un impact

18 RNNR, *Témoignages* : [Bromley](#) (Conseil du bois, Syndicat des Métallos); [Samray](#) (CIFQ).

19 RNNR, *Témoignages* : [Bromley](#) (Conseil du bois, Syndicat des Métallos).

20 RNNR, *Témoignages* : [MacNeil](#) (NRCan).

21 Diane Nicholls, Étude du Comité permanent des ressources naturelles sur la relance économique dans le secteur forestier – demande de renseignements supplémentaires, 9 décembre 2020.

direct sur l'approvisionnement en fibres de bois des entreprises forestières²². Selon [Brian Fehr](#), fondateur et président de Peak Renewables, « les jours d'accès facile aux fibres ligneuses à bas prix destinées à des marchés stables fort rémunérateurs sont chose du passé ». Enfin, certains témoins ont fait remarquer que le chevauchement entre les politiques et la réglementation des gouvernements fédéral et provinciaux entravent également l'accès aux ressources forestières du territoire et l'approvisionnement prévisible en fibre de bois²³.

Fluctuation des prix et de la demande

La fluctuation des prix et de la demande de certains produits forestiers affecte les liquidités des entreprises forestières, ce qui constitue un obstacle majeur au maintien ou au développement des activités dans le secteur forestier. Les prix ou la demande pour les produits forestiers de base, comme le bois d'œuvre, peuvent fluctuer de manière cyclique ou à la suite de perturbations majeures du marché comme celles qui ont eu lieu lors de la pandémie de COVID-19. Certaines entreprises sont confrontées à une baisse de leurs revenus et ont besoin de liquidités pour pouvoir poursuivre leurs opérations et s'acquitter de leurs obligations financières²⁴. [Tina Rasmussen](#), agente administrative et responsable de l'expansion chez Meadow Lake Tribal Council Industrial Investments, a expliqué que l'impact est particulièrement important pour les sociétés de développement économique autochtones qui redistribuent les revenus dans leurs communautés. Une baisse des revenus générés par les entreprises forestières autochtones pourrait avoir un impact sur la capacité des communautés à fournir des services qui dépendent de ce financement, par exemple dans les domaines de l'éducation ou de la santé. [Jean-François Samray](#) a suggéré qu'une façon d'aider les entreprises forestières à supporter les coûts additionnels et à pallier ce manque de liquidités serait de créer un programme leur permettant d'obtenir des lettres de garantie bancaire, tout en s'assurant de cela soit conforme aux obligations commerciales internationales²⁵.

22 RNNR, *Témoignages* : [Nighbor](#) (APFC); [Stéphane Renou](#) (président et chef de la direction, FPIInnovations).

23 RNNR, *Témoignages* : [Nighbor](#) (APFC); [Susan Yurkovich](#) (présidente-directrice générale, British Columbia Council of Forest Industries [BCCFI]).

24 RNNR, *Témoignages* : [Samray](#) (CIFQ).

25 RNNR, *Témoignages* : [Samray](#) (CIFQ).

Accès aux technologies de communication

La modernisation des installations et des opérations forestières est entravée par le manque d'accès à des technologies de communication efficaces dans les communautés forestières. Comme l'a déclaré [Derek Nighbor](#), l'Internet à haute vitesse est nécessaire « pour effectuer le travail quotidien dans certaines de ces collectivités rurales et éloignées, mais aussi pour faire progresser la technologie des drones et hâter certaines innovations dans le domaine de la foresterie ». Afin de permettre aux entreprises forestières opérant dans des zones éloignées d'optimiser leurs opérations et d'automatiser leur machinerie, il faudrait envisager d'améliorer les technologies de communications et faciliter un transfert plus rapide et fiable des données numériques²⁶.

Le contexte canadien et les programmes de soutien

Au Canada, la production et la gestion des ressources forestières relèvent principalement du ressort des provinces et des territoires qui sont responsables de promulguer et d'appliquer la plupart des lois sur les forêts, y compris les régimes de réglementation²⁷. Une compétence fédérale limitée s'applique aux forêts situées sur les terres fédérales, comme les parcs nationaux, et sur les terres réservées pour les peuples autochtones²⁸. Il existe toutefois quelques lois fédérales et ententes internationales qui s'appliquent à toutes les forêts du pays, y compris celles qui régissent la recherche sur la protection, la gestion et l'utilisation des ressources forestières, les espèces en péril et les oiseaux migrateurs²⁹.

Au niveau fédéral, [Ressources naturelles Canada](#) et le [Service canadien des forêts](#) fournissent un soutien en matière de politiques et de recherche sur les forêts. Le Service canadien des forêts comprend notamment une équipe de modélisateurs du carbone qui évalue la séquestration de carbone par les forêts aménagées du Canada³⁰. Le Comité a appris que les initiatives de Ressources naturelles Canada pour soutenir l'industrie forestière canadienne et encourager l'innovation dans le secteur ont été renouvelées

26 RNNR, *Témoignages* : [Renou](#) (FPInnovations).

27 Le Parlement a délégué des pouvoirs en matière de gestion forestière au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest dans le cadre d'ententes sur le transfert des responsabilités et de leurs lois de mise en œuvre. L'activité liée à l'exploitation forestière est minime au Nunavut : Conseil canadien des ministres des forêts, « [Produits Forestiers Légaux au Canada](#) », *Aménagement forestier durable au Canada*, 2018.

28 Dans ces cas, la compétence repose sur deux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, à savoir : l'article 91(1A), qui prévoit la compétence fédérale sur la propriété publique fédérale, et l'article 91(24), qui prévoit la compétence fédérale sur les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens ».

29 RNNR, *Témoignages* : RNCan, [Lois forestières du Canada](#).

30 RNNR, *Témoignages* : [Lindsay](#) (APFC).

dans le [budget fédéral de 2019](#) avec des investissements supplémentaires de 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2020-2021. Ces initiatives comprennent le [Programme d'innovation forestière](#), le programme [Investissements dans la transformation de l'industrie forestière](#), le [Programme de développement des marchés](#) et l'[Initiative de foresterie autochtone](#). D'autres initiatives ont été mises de l'avant pour protéger les forêts du Canada contre les insectes ravageurs, comme la Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers qui vise à soutenir les activités de recherche et de surveillance concernant les insectes ravageurs et réduire les dommages causés aux forêts canadiennes³¹. Le gouvernement fédéral s'est également engagé dans le cadre du discours du Trône de 2020 à planter 2 milliards d'arbres supplémentaires au cours des dix prochaines années³².

Enfin, le ministère responsable du commerce international, [Affaires mondiales Canada](#), participe à la gestion du commerce des produits forestiers, y compris le différend sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis ainsi que le développement de nouveaux marchés d'exportation pour les producteurs forestiers. La ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce, [Mary Ng](#), a notamment indiqué au Comité que le ministère avait élaboré une [Stratégie de diversification des exportations](#) qui vise à « renforcer » les accords commerciaux existants et à en conclure de nouveaux. L'objectif est de diversifier les marchés et ainsi augmenter les exportations canadiennes de 50 % d'ici 2025. 290 millions de dollars sur cinq ans ont été annoncés en 2019 pour augmenter le soutien aux exportateurs canadiens, y compris ceux du secteur forestier, fourni par le programme CanExport et le Service des délégués commerciaux³³. Le gouvernement fédéral s'est également doté d'un [Plan d'action pour le bois d'œuvre résineux](#) accompagné d'investissements se chiffrant à 867 millions de dollars, pour mitiger les impacts des droits compensateurs et antidumping imposés par les États-Unis en 2017.

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur forestier

La pandémie de COVID-19 a perturbé l'économie mondiale. La maladie et les mesures sanitaires qui ont été adoptées pour prévenir sa propagation ont perturbé les chaînes

31 RNNR, *Témoignages* : [MacNeil](#) (RNCan); [L'hon. Devin Dreeshen](#) (ministre de l'Agriculture et des Forêts, Gouvernement de l'Alberta).

32 RNNR, *Témoignages* : [MacNeil](#) (RNCan).

33 RNNR, *Témoignages* : [L'hon. Mary Ng](#) (ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce, Affaires mondiales Canada); Affaires mondiales Canada, [Le ministre Carr annonce des investissements visant à aider les Canadiens à accéder à de nouveaux marchés, à de nouveaux clients et à de nouveaux emplois](#), 9 avril 2019.

d'approvisionnement et ont freiné la demande mondiale. Des témoins ont expliqué que la pandémie avait exacerbé les problèmes économiques auxquels l'industrie forestière canadienne était déjà confrontée et qu'elle continuait d'avoir une incidence considérable sur le secteur.

Le climat d'incertitude engendré par la pandémie a ralenti les opérations du secteur forestier, touchant plus de 130 installations forestières (qui ont été obligées de fermer ou de réduire leur production) et environ 19 700 employés au pays³⁴. Les entreprises forestières ont fait face à une baisse de la demande, à une fluctuation des prix de certaines ressources et à des contraintes de liquidités³⁵. Le Comité a constaté que les entreprises forestières ont dû faire preuve d'agilité pour maintenir leurs opérations et assurer la sécurité de leur personnel. [Tina Rasmussen](#) a expliqué au Comité que son entreprise a mis en place de « nouveaux protocoles de sécurité rigoureux [...] permettant une dotation en personnel flexible pour gérer les absences imprévues qui peuvent survenir en raison des pénuries de travailleurs aggravées par la COVID ».

Après la courte période d'incertitude qui a mené à la réduction de certaines opérations au début de la pandémie, le secteur forestier a pu rapidement relancer ses opérations, car il a été identifié par les gouvernements comme un secteur fournissant des biens essentiels à la société canadienne, notamment des produits hygiéniques, des emballages alimentaires, des équipements médicaux et de protection individuelle et des matériaux de construction³⁶. Une reprise rapide du secteur, soutenue par une augmentation de la demande pour certains produits forestiers, a été observée, notamment pour le secteur de la construction résidentielle. Selon le ministre des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, [John Yakabuski](#), « la forte demande a permis aux entreprises forestières de surmonter très rapidement le retard initial, les poussant à fonctionner à pleine capacité malgré les défis posés par la pandémie ». La [Ministre Ng](#), a fait le point sur la situation actuelle et a informé le Comité que « l'industrie canadienne du bois d'œuvre s'est presque entièrement remise des difficultés initiales de la COVID-19 [...] et que la quasi-totalité des 98 scieries qui avait fermé en 2020 en raison de la pandémie ont repris leurs activités, rétablissant 96 % des plus de 12 000 emplois touchés ».

Le secteur des pâtes et papiers, qui était déjà confronté à des défis persistants, a également été touché par la pandémie de COVID-19. [Maxime Cossette](#), vice-président (Fibres, biomatériaux et durabilité) chez Kruger a informé le Comité que certaines

34 RNNR, *Témoignages* : [MacNeil](#) (RNCan).

35 RNNR, *Témoignages* : [MacNeil](#) (RNCan); [Samray](#) (CIFQ); [L'hon. John Yakabuski](#) (ministre des Richesses naturelles de l'Ontario et des Forêts, Gouvernement de l'Ontario).

36 RNNR, *Témoignages* : [MacNeil](#) (RNCan); [Yakabuski](#) (Gouvernement de l'Ontario).

installations de Kruger ont dû fermer en raison du déclin accéléré de la demande de papier journal et de papier d'impression causé par la pandémie de COVID-19. Avec le virage accéléré vers le télétravail, la demande pour certains types de papiers a diminué de 40 % depuis le début de la pandémie. Avant la pandémie, la baisse annuelle de la demande était plutôt de 15 %.

D'autre part, la croissance de la demande pour des produits essentiels, tels les papiers hygiéniques et les masques de protection, a incité l'industrie à se doter de nouvelles installations pour répondre à la demande. Le Comité a noté que certaines entreprises avaient pu réorienter leurs activités pour se concentrer sur des produits qui répondaient à des besoins immédiats de la population dans le contexte de la COVID-19. C'est le cas de FPInnovations qui a réaffecté ses effectifs et accéléré ses travaux de recherche pour développer un masque de protection biodégradable à base de fibres de bois, ce qui a été rendu possible avec la collaboration de Ressources naturelles Canada³⁷.

Afin de soutenir les entreprises et les travailleurs canadiens durant la pandémie, le gouvernement fédéral a mis en place diverses mesures telles que la subvention salariale d'urgence du Canada et les mesures de travail partagé. De plus, un soutien fédéral pouvant atteindre jusqu'à 30 millions de dollars a été accordé au secteur forestier, par l'intermédiaire des provinces, pour aider les petites et moyennes entreprises à assumer les coûts de mise en œuvre des nouvelles mesures de santé et sécurité résultant de la COVID-19. [Beth MacNeil](#), sous-ministre adjointe au Service canadien des forêts (RNCan), a informé le Comité que ces mesures ont contribué à préserver les emplois et la sécurité des travailleurs et des communautés locales. Elle a cité l'exemple de la saison de plantation d'arbres qui a été maintenue. 600 millions d'arbres ont été plantés en 2020 malgré une hausse des coûts allant jusqu'à 20 %. De plus, aucun travailleur n'a contracté la COVID-19 durant la saison.

Les gouvernements provinciaux ont également mis en place plusieurs mesures pour aider le secteur forestier dans le contexte de la COVID-19, par exemple en fournissant des équipements de protection individuelle, en remboursant de façon anticipée les dépenses d'infrastructures, en différant le paiement des droits de coupe au gouvernement et en augmentant le quota annuel de coupes admissibles³⁸.

Le Comité a entendu plusieurs témoignages quant à l'avenir du secteur forestier et de l'importance de son rôle dans la relance économique du pays et dans l'atteinte des

37 RNNR, *Témoignages* : [MacNeil](#) (RNCan); [Renou](#) (FPInnovations).

38 RNNR, *Témoignages* : [Dreeshen](#) (Gouvernement de l'Alberta); [Yakabuski](#) (Gouvernement de l'Ontario).

cibles de réduction des GES du Canada. Par exemple, [Brian Fehr](#), fondateur et président de Peak Renewables a mentionné que :

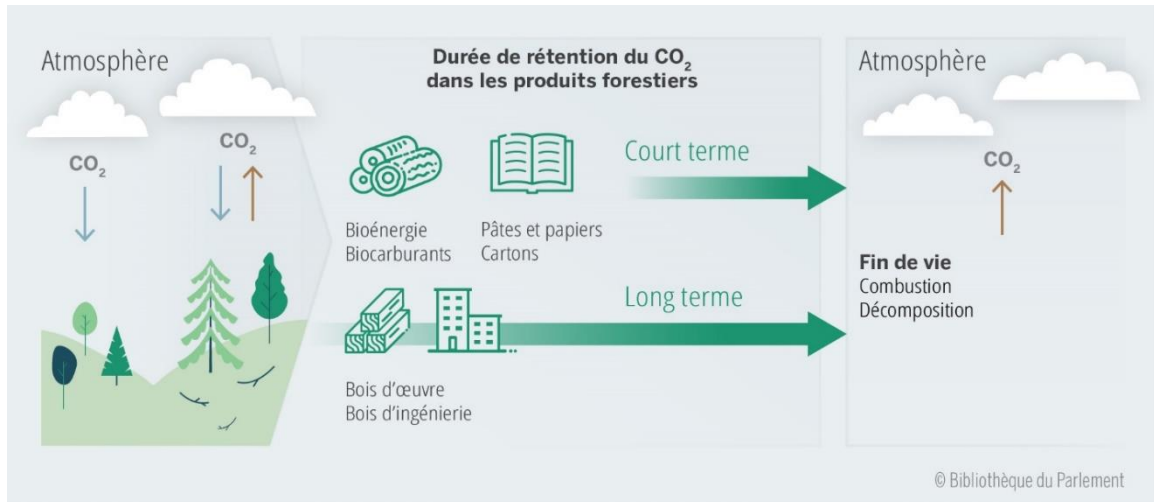
Le secteur forestier jouera un rôle important dans la relance économique du Canada une fois que la COVID sera derrière nous. Il sera un moteur important d'innovation et un important partenaire qui aidera les gouvernements à atteindre leur objectif en matière d'énergie propre et d'émissions, et sera un exemple vivant de l'art de tout faire en partenariat avec les Autochtones et les communautés rurales.

LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX DU BOIS : VALORISER SES PROPRIÉTÉS ÉCOLOGIQUES ET SON CARACTÈRE RENOUVELABLE

Plusieurs témoins entendus dans le cadre de cette étude ont mentionné que les forêts canadiennes et l'usage des produits du bois représentent une solution naturelle à la réduction des émissions de GES³⁹. Comme l'illustre la figure 3, les arbres absorbent du dioxyde de carbone (CO₂) lors de leur croissance. Le carbone demeure emmagasiné dans le bois jusqu'à ce que celui-ci brûle, ou se décompose. Le bois peut donc être une ressource neutre en carbone, selon son mode de récolte et les produits qu'il sert à fabriquer.

39 RNNR, *Témoignages* : [Maxime Cossette](#) (Kruger Inc.); [Jason Krips](#) (président-directeur général, Alberta Forest Products Association [AFPA]); [Kurz](#) (RNCan); [Sylvain Labbé](#) (président-directeur général, Bureau de promotion des produits du bois du Québec); [Kathy Lewis](#) (vice-présidente par intérim, Recherche, University of Northern British Columbia, à titre personnel); [MacNeil](#) (RNCan); [Diane Nicholls](#) (sous-ministre adjointe, forestière en chef, Ministry of Forests, Lands, Natural Resource Operations and Rural Development of British Columbia [Ministère des forêts de la Colombie-Britannique]); [Samray](#) (CIFQ); [Frédéric Verreault](#) (directeur exécutif, Développement corporatif, Chantiers Chibougamau); [Claude Villeneuve](#) (professeur, Université du Québec à Chicoutimi [UQAC]); [Yurkovich](#) (BCCFI).

Figure 3 – Le cycle du carbone des produits forestiers



Source : Image préparée par la Bibliothèque du Parlement, à partir de renseignements supplémentaires de l'APFC soumis par écrit au Comité permanent des ressources naturelles.

Comme l'a indiqué [Werner Kurz](#), chercheur principal au Service canadien des forêts, le bilan carbone est différent selon les différentes utilisations du bois. Deux facteurs doivent être considérés :

- **la durée de rétention du CO₂**, c'est-à-dire le temps pendant lequel il est retenu dans les produits du bois. Par exemple, l'usage du bois comme matériau de construction permet de stocker le carbone à plus long terme que le papier hygiénique, car sa durée de vie est supérieure;
- **le facteur de déplacement** (ou les avantages de substitution), c'est-à-dire la quantité d'émissions évitées en utilisant les produits du bois plutôt que des produits qui émettent davantage de CO₂, comme le béton et l'acier dans le secteur de la construction ou les combustibles fossiles et les produits pétrochimiques⁴⁰.

Selon les estimations du Service canadien des forêts, les forêts aménagées du Canada contiennent en moyenne 220 tonnes de CO₂ par hectare. Un mètre cube de bois contient l'équivalent d'environ une tonne de CO₂. Ce stock de carbone est accumulé depuis des milliers d'années dans les sols et depuis des centaines d'années dans la

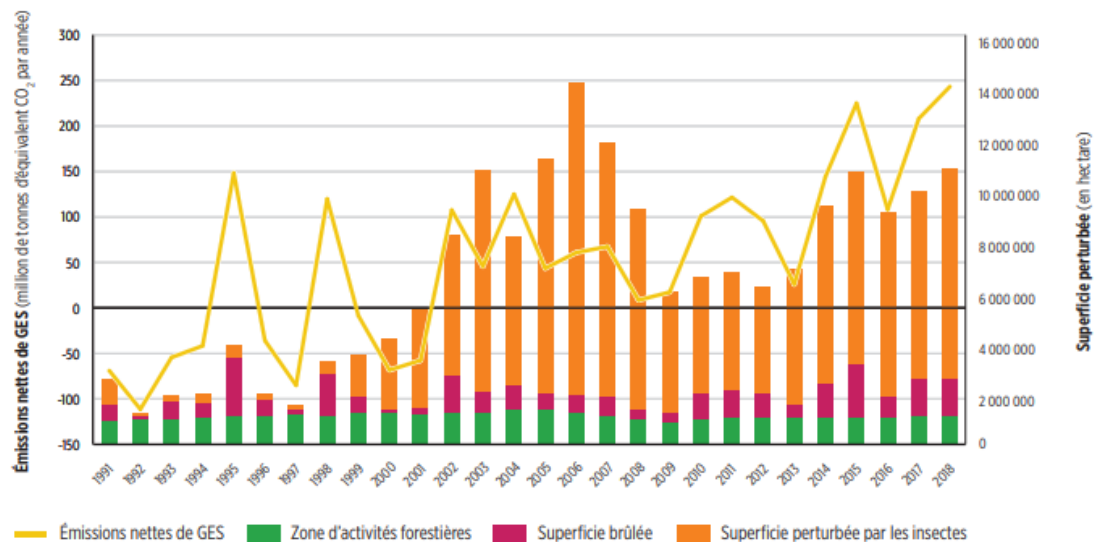
40 RNNR, *Témoignages* : [Arsenault](#) (Vision Biomasse Québec); [Kurz](#) (RNCAN); [Villeneuve](#) (UQAC).

biomasse⁴¹. Selon Ressources naturelles Canada, « l'analyse des forêts aménagées est primordiale, car une bonne compréhension des répercussions humaines directes peut orienter la mise au point de méthodes visant à réduire les émissions et accroître la séquestration du carbone par nos forêts⁴² ».

LES PERTURBATIONS NATURELLES : UNE MENACE AU BILAN CARBONE DES FORÊTS

D'une année à l'autre, les forêts canadiennes peuvent émettre davantage de carbone qu'elles en absorbent ou, au contraire, en absorber davantage qu'elles en rejettent⁴³. Ces flux de carbone dans les forêts dépendent de changements naturels (feux de forêts, insectes ravageurs, maladies, croissance et décomposition des arbres) et des aménagements forestiers (déboisement et de reboisement).

Figure 4 – Émissions nettes de carbone dans les forêts aménagées du Canada : toutes les superficies, 1991-2018



Source : Ressources naturelles Canada, *L'état des forêts au Canada – Rapport annuel 2020*.

41 RNNR, *Témoignages* : [Kurz](#) (RNCa).

42 Renseignements supplémentaires de RNCa soumis par écrit au Comité permanent des ressources naturelles.

43 RNNR, *Témoignages* : [Abusow](#) (Sustainable Forestry Initiative); [Lewis](#) (à titre personnel); et [Kurz](#) (RNCa); renseignements supplémentaires RNCa soumis par écrit l'APFC au Comité permanent des ressources naturelles.

Plusieurs témoins ont corroboré les données du Rapport d'inventaire national 1990-2018 du Canada selon lesquelles, par exemple, les activités de récolte, la reforestation et les matériaux dérivés du bois ont permis d'absorber 14 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (Mt d'éq. CO₂) en 2018⁴⁴. Comme l'indique la figure 4, les forêts aménagées ont par ailleurs généré des émissions d'environ 250 Mt d'éq. CO₂ en 2018 en raison d'un ensemble de perturbations naturelles, dont les feux de forêts en Colombie-Britannique⁴⁵. On a expliqué au Comité que les mesures de prévention d'infestations d'insectes ravageurs et de feux de forêt, les activités de boisement (planter des arbres pour créer de nouvelles forêts) et l'augmentation du couvert forestier en milieu urbain peuvent contribuer à atténuer les émissions de GES des forêts.

Mesures de prévention d'infestations d'insectes et de feux de forêt

Plusieurs témoins ont indiqué que la prévention et l'atténuation des infestations d'insectes ravageurs permet d'assurer la santé des forêts canadiennes⁴⁶. Le ministre de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta, [Devin Dreeshen](#), a expliqué que sa province déploie des efforts considérables pour contenir la propagation du dendroctone du pin ponderosa. À ce jour, l'Alberta a investi 560 millions de dollars pour lutter contre cet insecte ravageur afin de préserver des forêts de pin dont la valeur est estimée à 11 milliards de dollars. M. Dreeshen a également souligné que le gouvernement fédéral a octroyé 60 millions de dollars sur trois ans à l'Alberta pour l'aider à endiguer cette infestation et éviter qu'elle ne se propage vers l'Est du Canada⁴⁷. Les témoins ont reconnu qu'il n'est pas toujours possible d'intervenir à temps pour éviter la propagation des insectes ravageurs⁴⁸. Lorsqu'une telle situation se produit, il serait utile de récupérer

44 Environnement et Changement climatique Canada, [Rapport d'inventaire national 1990-2018 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, partie I](#), 2020, p. 53. [Lindsay](#) (APFC), [MacNeil](#) (RNCan), [Nighbor](#) (APFC) et [Kurz](#) (RNCan) ont confirmé ces données. Cependant, le rapport de [L'état des forêts 2020](#) publié par Ressources naturelles Canada en janvier 2021 suggère plutôt que les absorptions de carbone en 2018 étaient de 8 Mt d'éq. CO₂.

45 Comme il s'agit de perturbations naturelles, ces émissions ne sont pas comptabilisées dans le bilan national des émissions de gaz à effet de serre [GES] du Canada (719 Mt d'éq. CO₂ en 2018).

46 RNNR, *Témoignages* : [Dreeshen](#) (Gouvernement de l'Alberta); [Ken Kalesnikoff](#) (directeur général, Kalesnikoff Lumber Co. Ltd. [Kalesnikoff Lumber]); [Krips](#) (AFPA); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Yakabuski](#) (Gouvernement de l'Ontario).

47 Ressources naturelles Canada, [Protéger les forêts canadiennes contre le dendroctone du pin ponderosa](#), 8 octobre 2020. Les 60 millions de dollars octroyés au gouvernement de l'Alberta doivent servir à mener des travaux de recherche et gérer les forêts de manière à atténuer les effets du dendroctone du pin ponderosa.

48 RNNR, *Témoignages* : [Krips](#) (AFPA); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique).

le bois endommagé aussitôt que possible afin d'optimiser son utilisation, mais il ne s'agit pas d'une pratique systématique.

Par ailleurs, la prévention des feux de forêt contribue à préserver les forêts canadiennes et à sécuriser les communautés vivant en zones forestières⁴⁹. Dans le cadre de cette étude, il a été question de l'initiative [Intelli-feu](#), un partenariat entre les organismes de lutte contre les incendies et Parcs Canada visant à protéger les collectivités et les forêts environnantes contre les feux de forêt⁵⁰. Certains témoins ont également mentionné que la biodiversité forestière peut aider à prévenir les feux de forêt⁵¹. [Kathy Lewis](#), de l'University of Northern British Columbia, a expliqué au Comité qu'« [a]utour des collectivités, il y a une grande incitation à essayer d'inclure le bouleau et le tremble dans la forêt comme mesure de protection », car ces essences d'arbres sont moins inflammables que les conifères. Dans ce cas, elle considère qu'il sera important de trouver des débouchés pour ces arbres s'ils sont intégrés aux forêts de conifères exploitées à des fins commerciales. [Diane Nicholls](#), forestière en chef de la Colombie-Britannique, a ajouté que la « biodiversité des espèces pour l'atténuation des feux de forêt est également une pratique exemplaire. La Colombie-Britannique cherche à avoir une mosaïque de forêts qui s'inspirent de l'équilibre de toutes les valeurs écosystémiques pour plus de résilience face aux perturbations naturelles. »

Augmentation du couvert forestier

Plusieurs témoins ont mentionné que de planter des arbres permet de réduire les émissions de GES et ont fait référence au programme du gouvernement fédéral visant à planter 2 milliards d'arbres en dix ans. Comme l'a expliqué [Beth MacNeil](#), ces arbres seront plantés en supplément des programmes de reboisement déjà existants. L'[Énoncé économique de l'automne 2020](#) prévoit que ce programme pourrait coûter jusqu'à 3,16 milliards de dollars sur dix ans, à partir de 2021-2022. Les compagnies forestières sont déjà tenues de replanter un arbre pour chaque arbre abattu (entre 500 et 600 millions d'arbres sont plantés chaque année au Canada)⁵².

49 RNNR, *Témoignages* : [Brian Baarda](#) (directeur général, Peak Renewables); [Dreeshen](#) (Gouvernement de l'Alberta); [Lewis](#) (à titre personnel); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique).

50 RNNR, *Témoignages* : [Dreeshen](#) (Gouvernement de l'Alberta).

51 RNNR, *Témoignages* : [Lewis](#) (à titre personnel); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Danielle St-Aubin](#) (directrice générale, Arbres Canada).

52 RNNR, *Témoignages* : [Nighbor](#) (APFC).

Selon les estimations de [Claude Villeneuve](#), professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi :

Il faut aussi se rappeler que si l'on plantait 2 milliards d'arbres au Canada aujourd'hui, l'absorption maximale de CO₂ se ferait entre 2040 et 2080. En supposant une absorption maximale de deux kilogrammes pour les espèces les moins productives à 10 kilogrammes pour les espèces les plus productives, le fait de planter 2 milliards d'arbres nous permettrait dans le meilleur des cas de retirer de l'atmosphère un maximum de 5 à 10 millions de tonnes de CO₂ par année, ce qui correspondrait à l'équivalent des émissions totales des alumineries du Canada.

Des questions ont été soulevées à savoir si le Canada avait les moyens d'augmenter la production de semis pour satisfaire cette demande et s'il serait possible de combler les emplois dans le secteur sans rivaliser directement avec les entreprises forestières⁵³. Certains témoins estiment que des investissements importants seront nécessaires afin d'accroître la capacité de production des pépinières⁵⁴. [Kathy Abusow](#), présidente-directrice générale de la Sustainable Forestry Initiative, a évoqué les possibilités intéressantes que ce programme pourrait offrir à des jeunes qui veulent s'initier aux emplois dans le milieu forestier. Bien que ce projet soit toujours en cours d'élaboration, Ressources naturelles Canada estime déjà que des terres équivalentes à deux fois la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard seront nécessaires pour planter ces nouveaux arbres. Il sera d'ailleurs important de trouver des communautés réceptives à accueillir ces nouveaux arbres⁵⁵. D'autres ont souligné la nécessité de financer la recherche pour s'assurer qu'une diversité d'espèces d'arbres soient plantés aux « bons endroits » et afin de tenir compte de la santé et de la capacité d'adaptation de ces arbres à un climat changeant⁵⁶.

Les forêts urbaines jouent également un rôle important sur la qualité de vie des Canadiens. Comme l'a expliqué [Danielle St-Aubin](#), directrice générale d'Arbres Canada, les arbres en milieu urbain procurent plusieurs bénéfices environnementaux (réduction des îlots de chaleur, gestion des eaux pluviales, prévention de l'érosion des sols, habitats et nourriture pour les oiseaux), économiques (tourisme, hausse de la valeur des habitations, réduction des coûts de chauffage et climatisation) et pour la santé (meilleure qualité de l'air, bienfaits sur l'humeur et les émotions, motivation à passer du

53 RNNR, *Témoignages* : [Mike Beck](#) (directeur des opérations, Capacity Forest Management Ltd.); [Villeneuve](#) (UQAC).

54 RNNR, *Témoignages* : [Beck](#) (Capacity Forest Management Ltd.); [Nighbor](#) (APFC).

55 RNNR, *Témoignages* : [Derek Orr](#) (à titre personnel); [Villeneuve](#) (UQAC).

56 RNNR, *Témoignages* : [William Lahey](#) (président et vice-chancelier de l'University of King's College, à titre personnel); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Villeneuve](#) (UQAC).

temps dehors et rester actif). Selon certains témoins, le projet du gouvernement fédéral de planter 2 milliards d'arbres représente une opportunité de verdir les milieux urbains du Canada⁵⁷.

LA GESTION FORESTIÈRE AU CANADA : PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET INCLUSIVE

Plusieurs témoins ont affirmé que le Canada est un chef de file mondial en matière de gestion forestière durable⁵⁸. [Kate Lindsay](#), vice-présidente, Durabilité et partenariats environnementaux à l'APFC, a mentionné que 35 % des forêts au Canada sont certifiées pour leur gestion durable par des organismes indépendants contre seulement 11 % des forêts dans le monde⁵⁹. Certains témoins se sont d'ailleurs accordés pour dire que la certification forestière représentait un avantage comparatif pour les producteurs forestiers canadiens, dans un contexte où des clients internationaux réclament davantage de transparence et prennent en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions d'affaires⁶⁰.

La relation avec les peuples autochtones et la contribution de ceux-ci à une gestion durable des forêts constituent d'autres aspects importants du secteur forestier canadien⁶¹. Comme [Kathy Abusow](#) l'a exprimé, il existe un « alignement géographique » et des « liens traditionnels » entre de nombreuses collectivités autochtones et les forêts du Canada. Comme mentionné plus tôt, environ 12 000 Autochtones étaient directement employés dans le secteur forestier en 2016. Certains témoins ont évoqué que ces opportunités d'emplois ainsi que la formation permettent de développer une expertise au sein de ces collectivités. Cela dit, la participation autochtone dans le secteur forestier canadien est de plus en plus diversifiée et peut aussi inclure, par exemple, l'acquisition de tenures forestières, la création de partenariats d'affaires ou le développement d'entreprises autochtones dans le secteur forestier ou dans des secteurs

57 RNNR, *Témoignages* : [Abusow](#) (Sustainable Forestry Initiative); [Adrina Bardekjian](#) (gestionnaire, Programmes de foresterie urbaine et développement de la recherche, Arbres Canada); [St-Aubin](#) (Arbres Canada).

58 RNNR, *Témoignages* : [Dreeshen](#) (Gouvernement de l'Alberta); [MacNeil](#) (RNCAN); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Yakabuski](#) (Gouvernement de l'Ontario).

59 Trois systèmes de certifications existent actuellement au Canada, il s'agit des systèmes de certification des forêts de l'[Association canadienne de normalisation](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT], du [Forest Stewardship Council](#) et de la [Sustainable Forestry Initiative](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

60 RNNR, *Témoignages* : [Abusow](#) (Sustainable Forestry Initiative); [Lindsay](#) (APFC); [Nighbor](#) (APFC).

61 RNNR, *Témoignages* : [Abusow](#) (Sustainable Forestry Initiative); [Tina Rasmussen](#) (expansion de l'entreprise et agente administrative, Meadow Lake Tribal Council Industrial Investments [MLTC]); [Yurkovich](#) (BCCFI).

complémentaires comme le camionnage⁶². [Derek Orr](#), à titre personnel, et [Tina Rasmussen](#) ont expliqué que ces développements sont bénéfiques pour le développement économique des communautés autochtones, car les revenus générés par ces entreprises sont généralement réinjectés dans la communauté.

Certains témoins ont souligné que le programme fédéral [Initiative de foresterie autochtone](#) (IFA) a contribué à développer l'économie forestière de différentes communautés autochtones⁶³. Par exemple, [Rick Connors](#) président et directeur général de la Gitxsan Development Corporation, a expliqué que l'IFA a permis à la nation Gitxsan d'acheter un camion de livraison afin d'acheminer les granules de bois qu'elle produit à des clients résidentiels et commerciaux de la Colombie-Britannique jusqu'à Houston, au Texas. [Beth MacNeil](#) a indiqué que l'IFA a reçu 112 propositions lors du dernier appel de propositions et qu'une aide totale de 74,5 millions de dollars sera distribuée une fois l'évaluation des projets terminée. Selon [Tina Rasmussen](#), « [l]e programme de subventions, bien qu'utile, vise davantage à réaliser des études et à mieux comprendre l'utilisation du territoire. Il est moins utilisé pour la construction d'infrastructures et le soutien au développement économique. » Elle recommande donc que le financement de ce programme soit revu à la hausse et que les règles du programme soient assouplies.

TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES

Bien que les témoins s'entendent à l'effet que le Canada détient des normes élevées en matière de foresterie, cette étude a également révélé différentes approches possibles pour atteindre un équilibre entre l'exploitation forestière et la conservation des ressources sur le territoire.

[William Lahey](#), président et vice-chancelier de l'University of King's College, qui a comparu à titre personnel, a partagé au Comité les conclusions d'un rapport qu'il a rédigé au sujet de la gestion forestière en Nouvelle-Écosse dans lequel il recommande le développement d'une approche à trois volets – la « triade écologique » – qui inclut des espaces forestiers destinés uniquement à la conservation, des lieux qui se prêtent à des activités forestières intensives et des zones où l'exploitation forestière est possible, mais selon une approche qui vise à reproduire les perturbations forestières naturelles causées entre autres par les intempéries et les insectes ravageurs. M. Lahey reconnaît toutefois

62 RNNR, *Témoignages* : [Beck](#) (Capacity Forest Management Ltd.); [Orr](#) (à titre personnel); [Rasmussen](#) (MLTC).

63 RNNR, *Témoignages* : [Rick Connors](#) (président et directeur général, Gitxsan Development Corporation); [Rasmussen](#) (MLTC).

que les pratiques optimales de gestion forestière peuvent différer selon les régions du pays. Il a suggéré que le gouvernement du Canada entreprenne davantage de recherches sur les différents écosystèmes forestiers du Canada afin d'évaluer les impacts des pratiques forestières sur les forêts canadiennes et pour mieux comprendre la résilience de celles-ci dans un contexte de changements climatiques.

[Kathy Lewis](#) a aussi mentionné que :

[I]es résultats d'études de recherche menées récemment en Colombie-Britannique indiquent que lorsqu'on additionne les coûts économiques des émissions et des puits de carbone au prix du bois d'œuvre, les coupes à blanc traditionnelles rentables deviennent les pratiques les moins économiques. En cherchant à atteindre nos cibles de l'Accord de Paris, nous devons tenir compte des avantages qu'apporte le maintien de forêts intactes et accroître les pratiques de récolte partielle.

[Florence Daviet](#), directrice du Programme national des forêts à la Société pour la nature et les parcs du Canada, estime que « [d]e par sa nature même, l'activité forestière industrielle accroît les émissions de gaz à effet de serre et nuit à la biodiversité ». Son organisation souhaite réduire les impacts de l'exploitation forestière en laissant plus de place à la nature, notamment en protégeant 30 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2030, en reconnaissant la valeur non ligneuse des forêts et en adoptant des pratiques de gestion forestière qui augmentent l'âge d'exploitabilité des arbres à couper.

D'autre part, certains témoins considèrent que l'accès aux ressources forestières est de plus en plus restreint par les mesures de conservation et les réglementations fédérales et provinciales⁶⁴. Comme l'a mentionné le directeur général de la Coopérative forestière Petit Paris, [Alain Paradis](#), « depuis une dizaine d'années, le nombre de mètres cubes de bois récolté [au Québec] a diminué d'au moins 10 millions de mètres cubes annuellement » en raison des politiques de conservation.

Les incertitudes concernant l'accès à la fibre de bois pourraient d'ailleurs représenter un frein aux investissements dans le secteur forestier. Comme l'a exprimé [Susan Yurkovich](#), présidente-directrice générale du British Columbia Council of Forest Industries,

[I]'accès garanti à la fibre à un coût raisonnable constitue le principal facteur qui peut aider à attirer de nouveaux investissements et contribuer à la relance économique. C'est pourquoi nous pensons que, tout comme les parcs et les zones protégées, nous devrions décider de la taille de la forêt exploitable pour ensuite la protéger. Une fois

64 RNNR, *Témoignages* : [Krips](#) (AFPA); [Nighbor](#) (APFC); [Orr](#) (à titre personnel); [Alain Paradis](#) (directeur général, Coopérative forestière de Petit Paris); [Yurkovich](#) (BCCFI).

que nous aurons pris cette mesure, nous devons chercher à trouver des façons novatrices de gérer les ressources forestières.

Des témoins ont aussi suggéré au Comité qu'une meilleure coordination réglementaire entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'éviter les chevauchements favoriserait un accès plus prévisible aux ressources forestières du territoire⁶⁵. Dans un contexte où l'accès à la fibre de bois est plus restreint, certains témoins ont affirmé l'importance d'optimiser l'usage du bois récolté⁶⁶.

L'INNOVATION DANS LE SECTEUR FORESTIER : DÉVELOPPER UNE BIOÉCONOMIE FORESTIÈRE CIRCULAIRE QUI OPTIMISE L'USAGE DE LA FIBRE ET DES PRODUITS DU BOIS

« Les solutions climatiques basées sur la nature ne consistent pas seulement à planter des arbres. Il s'agit aussi de favoriser une plus grande utilisation du bois et la bioéconomie circulaire. »

[Beth MacNeil](#)

Le secteur forestier s'adapte aux changements structurels et aux défis auxquels il est confronté, notamment en proposant des solutions de remplacement aux produits à plus forte intensité en carbone et en diversifiant l'offre de produits dérivés de la biomasse forestière. Selon plusieurs témoins, optimiser l'usage de la fibre du bois et créer une « bioéconomie forestière circulaire » sont des éléments essentiels pour assurer la prospérité de l'industrie forestière canadienne⁶⁷. Ce cycle de production valorise la transformation des ressources forestières en produits complémentaires jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus être utilisées ou lorsqu'elles sont transformées en combustibles pour la production de bioénergie. Cela permet une utilisation optimale de la ressource en utilisant des sous-produits des procédés de fabrication de l'industrie forestière (aussi appelés résidus forestiers) autrement considérés comme des déchets. Une valeur ajoutée est créée non seulement par une transformation plus efficace du bois, mais

65 RNNR, *Témoignages* : [Nighbor](#) (APFC); [Yurkovich](#) (BCCFI).

66 RNNR, *Témoignages* : [Bernier](#) (CRIBIQ); [Connors](#) (Gitxsan Development Corporation); [MacNeil](#) (RNCAN); [Orr](#) (à titre personnel); [Renou](#) (FPInnovations); [Roberts](#) (Nawitka Capital Advisors Ltd.).

67 RNNR, *Témoignages* : [Abusow](#) (Sustainable Forestry Initiative); [Mohammed Benyagoub](#) (président-directeur général, CRIBIQ); [Bernier](#) (CRIBIQ); [Lewis](#) (à titre personnel); [MacNeil](#) (RNCAN); [Renou](#) (FPInnovations); [Roberts](#) (Nawitka Capital Advisors Ltd.).

aussi par la fabrication de produits forestiers de « nouvelle génération » : les bioproduits⁶⁸.

« Qu'est-ce que la bioéconomie? Pour le dire simplement, cela signifie qu'il faut créer une économie fondée sur la biologie. Pour nous, dans l'industrie forestière, cela signifie que nous devons trouver une façon d'utiliser les arbres et la forêt pour créer une économie plus active. »

Stéphane Renou

Actuellement, à défaut de débouchés commerciaux rentables, une partie de la biomasse des arbres est soit brûlée sur le site de coupe, soit laissée à l'abandon. Ces déchets forestiers, aussi appelés rémanents, sont composés principalement de branches, de la cime des arbres et de morceaux de bois cassés. Werner Kurz a expliqué ce qui suit :

Quand on parle du brûlage des rémanents, on parle des branches, des cimes et des morceaux de bois cassés qui restent derrière. J'estime que, selon la région dans laquelle nous récoltons les arbres, il y aura entre 5 et 25 % du carbone de la biomasse aérienne qui ne sera pas retiré du site. Le reste est utilisé par le secteur des produits ligneux récoltés et, selon ce que nous en faisons, nous devons faire abstraction de l'écorce. Le carbone contenu dans l'écorce est souvent utilisé comme copeaux à brûler ou comme autre source d'énergie. Selon le produit fabriqué, de 40 à 50 % de l'arbre entrent dans la fabrication des produits du bois de longue durée, et le reste sert souvent à la production de la pâte de bois ou de la bioénergie.

Par conséquent, comme l'a indiqué Diane Nicholls, il y a une grande quantité de fibres disponibles « qui peuvent servir à fabriquer des produits de plus grande valeur comme les bioplastiques, les biomatériaux et les produits biochimiques qui utilisent des fibres provenant de la cime des arbres, des branches et des rémanents de la récolte, qui ne sont pas utilisés actuellement ».

Le Comité a été mis au fait de plusieurs projets novateurs dans le secteur forestier qui permettent d'envisager une utilisation accrue de la fibre de bois fondée à la fois sur les secteurs plus traditionnels comme celui de la construction ainsi que le secteur novateur des bioproduits.

68 RNNR, *Témoignages* : Benyagoub (CRIBIQ); Lewis (à titre personnel); Nicholls (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); Emmanuelle Rancourt (coordonnatrice et co-porte-parole, Vision Biomasse Québec).

Accroître l'usage des produits du bois dans le secteur de la construction

L'usage des produits du bois dans le secteur de la construction ne se limite pas uniquement au bois d'œuvre et aux panneaux de bois, mais intègre désormais un ensemble de produits à valeur ajoutée, comme des poutres, des colonnes et des panneaux en bois lamellés-collés et des isolants à base de fibre de bois résiduelle. La force structurelle, le rendement sismique et la résistance au feu de ces produits du bois les rendent aussi solides et résistants que des produits de construction traditionnels comme l'acier et le béton⁶⁹.

On observe une hausse de la demande pour certains produits comme le bois lamellé-collé et le bois massif. [Jeff Bromley](#) a d'ailleurs mentionné au Comité que certaines entreprises ont peine à combler leurs besoins en main-d'œuvre pour répondre à cette demande. En se basant sur les prévisions de Ressources naturelles Canada dans le cadre d'une étude récente sur le bois à valeur ajoutée et le bois d'ingénierie, [Derek Nighbor](#) a souligné qu'il serait possible de faire passer ce niveau de production au Canada de 4,4 à 6,4 milliards de dollars par an d'ici 2030.

Le Comité a appris que l'utilisation des produits du bois dans le secteur de la construction comporte trois principaux avantages environnementaux :

- 1) Le bois utilisé dans les produits de constructions, comme le bois massif et les isolants à base de fibre de bois, peut retenir le carbone à long terme, selon la durée de vie des bâtiments⁷⁰.
- 2) l'usage du bois comme matériau structurel permet de remplacer, dans une certaine mesure, d'autres matériaux à plus forte intensité en carbone comme le béton ou l'acier⁷¹.
- 3) les structures en bois sont plus rapides à construire que des bâtiments fabriqués à partir de matériaux traditionnels compte tenu des processus de préfabrication en usines, comme dans le cas de Brock Commons,

69 RNNR, *Témoignages* : [Lewis](#) (à titre personnel); [Verreault](#) (Chantiers Chibougamau); RNNR, *Mémoire* : Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH), [La relance économique dans le secteur forestier et son intersection avec la construction résidentielle](#), 11 janvier 2021.

70 RNNR, *Témoignages* : [Patrick Dallain](#) (directeur général, SEREX); [Kurz](#) (RNCAN); [Lewis](#) (à titre personnel); [MacNeil](#) (RNCAN); [Roberts](#) (Nawitka Capital Advisors Ltd.); [Villeneuve](#) (UQAC).

71 RNNR, *Témoignages* : [Bromley](#) (Conseil du bois Syndicat des Métallos); [Daviet](#) (SNPC); [Kurz](#) (RNCAN); [Lewis](#) (à titre personnel); [Verreault](#) (Chantiers Chibougamau); [Villeneuve](#) (UQAC).

un bâtiment en bois de 18 étages construit à l'Université de la Colombie-Britannique en 70 jours, soit quatre fois plus rapidement qu'un bâtiment conventionnel⁷².

Durant cette étude, les témoins ont suggéré différents moyens d'accroître l'usage du bois dans le secteur de la construction :

- **Modifier le Code national du bâtiment pour permettre la construction de bâtiments de grande hauteur en bois.** Le Code national du bâtiment autorise actuellement les constructions en bois massif d'une hauteur de six étages, mais plusieurs témoins estiment que d'autoriser les constructions en bois de 12 étages au niveau national – comme c'est déjà le cas dans certaines provinces et municipalités – pourrait accroître la demande nationale pour les produits du bois massif⁷³. [Jeff Waring](#), directeur général (Direction du commerce, de l'économie et de l'industrie) à Ressources naturelles Canada a indiqué au Comité que son ministère travaille en collaboration avec le Conseil national de recherches du Canada à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces nouvelles normes. Pour [Frédéric Verreault](#), directeur exécutif du développement corporatif chez Chantiers Chibougamau, il est important que le Code national du bâtiment soit fondé sur les objectifs à atteindre en matière de sécurité sismique et de résistance aux incendies. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH) a mentionné dans un mémoire soumis au Comité que le coût des assurances pour une charpente en bois peut actuellement être dix fois supérieur à celui d'un bâtiment en béton. Selon l'ACCH, il s'agit d'un obstacle à surmonter si le Canada veut accroître l'usage des structures en bois⁷⁴.
- **Faire la promotion des produits du bois dans la construction pour stimuler la demande.** Des témoins ont souligné qu'il est nécessaire de promouvoir les produits du bois massif et les bioproduits, comme les

72 RNNR, *Témoignages* : [Bromley](#) (Syndicat des Métallos); [Ng](#) (Gouvernement du Canada); [Nighbor](#) (APFC); [Samray](#) (CIFQ).

73 RNNR, *Témoignages* : [Bromley](#) (Syndicat des Métallos); [Krips](#) (AFPA); [MacNeil](#) (RNCAN); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Nighbor](#) (APFC); [Renou](#) (FPInnovations); [Samray](#) (CIFQ); [Verreault](#) (Chantiers Chibougamau); [Jeff Waring](#) (directeur général, Direction du commerce, de l'économie et de l'industrie, Service canadien des forêts, RNCAN); [Yakabuski](#) (Gouvernement de l'Ontario).

74 RNNR, *Mémoire* : ACCH, [La relance économique dans le secteur forestier et son intersection avec la construction résidentielle](#), 11 janvier 2021.

isolants à base de fibre, dans la construction⁷⁵. Selon [Ken Kalesnikoff](#), certains promoteurs demeurent hésitants à utiliser le bois massif puisqu'il s'agit de produits relativement peu connus par rapport au béton et à l'acier⁷⁶. [Frédéric Verreault](#) a raconté au Comité que le financement de 1,1 million de dollars octroyé par Ressources naturelles Canada il y a quelques années a joué un rôle important dans la mise en chantier du projet Origine, un immeuble de copropriétés de 13 étages en bois massif bâti à Québec et qui est aujourd'hui une vitrine sur le potentiel de ce secteur. Selon [M. Verreault](#) « [c]'était un petit montant à l'époque, mais qui a fait une grande différence », car Chantiers Chibougamau a livré à ce jour « pour des dizaines de millions de dollars de structures en bois massif destinées à des bâtiments de moyenne et de grande hauteur ». Le ministre des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, [John Yakabuski](#), a souligné que le Programme de construction verte en bois de Ressources naturelles Canada, désormais fermé aux demandes de financement, a favorisé l'adoption et la commercialisation de bâtiments en bois de grande hauteur et d'autres structures en bois comme les ponts. M. Yakabuski estime que de tels programmes stimulent la croissance de l'industrie et la création d'emplois, en plus d'encourager le gouvernement fédéral à poursuivre ses investissements dans de tels programmes à l'avenir.

- **Développer une politique d'approvisionnement public qui favorise l'utilisation des produits du bois.** Certains témoins ont recommandé que le gouvernement fédéral mette en œuvre une politique d'achat public qui favorise les matériaux en bois massif dans les bâtiments gouvernementaux⁷⁷. [Susan Yurkovich](#) a d'ailleurs fait référence à l'exemple de la Colombie-Britannique où une initiative exige que tout bâtiment financé par la province priorise l'usage du bois comme matériau de construction⁷⁸. Selon elle, une telle politique d'achat public permet de stimuler la demande et, à terme, d'accroître la production. [Frédéric](#)

75 RNNR, *Témoignages* : [Dallain](#) (SEREX); [Kalesnikoff](#) (Kalesnikoff Lumber); [Lewis](#) (à titre personnel); [Samray](#) (CIFQ); [Yurkovich](#) (BCCFI).

76 RNNR, *Témoignages* : [Kalesnikoff](#) (Kalesnikoff Lumber); [Verreault](#) (Chantiers Chibougamau); [Yurkovich](#) (BCCFI).

77 RNNR, *Témoignages* : [Kalesnikoff](#) (Kalesnikoff Lumber); [Labbé](#) (Bureau de promotion des produits du bois du Québec); [Renou](#) (FPInnovations); [Samray](#) (CIFQ); [Verreault](#) (Chantiers Chibougamau); [Yurkovich](#) (BCCFI).

78 L'initiative à laquelle Susan Yurkovich réfère est le [Wood First Act](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT], une loi qui exige que tout bâtiment financé par la Colombie-Britannique priorise l'usage du bois comme matériau de construction.

[Verreault](#) a donné l'exemple de la Ville de Paris, qui « a annoncé que toutes les infrastructures qui devront être construites pour répondre aux besoins des Jeux olympiques de Paris en 2024 seront toutes en bois massif ».

- **Élaborer une norme sur le rendement des bâtiments en matière d'émissions de carbone.** Afin de favoriser la demande de produits du bois dans la construction, [Don Roberts](#), président-directeur général de Nawitka Capital Advisors Ltd., considère qu'il serait pertinent de « reconnaître les émissions de carbone produites par la construction et le carbone stocké dans l'environnement bâti ». [Sylvain Labbé](#), président-directeur général du Bureau de promotion des produits du bois du Québec, estime aussi qu'un système fondé sur le rendement en matière d'émissions de carbone avec des cibles obligatoires à atteindre offrirait à l'industrie de la construction une flexibilité dans la manière d'atteindre ces cibles et favoriserait fort probablement les produits du bois, dont les bénéfices en matière d'atténuation des émissions de GES sont éprouvés.

Diversifier et augmenter l'offre en bioproduits

Le Comité a été informé de plusieurs innovations dans le secteur des bioproduits forestiers (biomatériaux et bioénergie) qui pourraient optimiser l'usage de la fibre du bois, développer de nouveaux produits à valeur ajoutée et à faible intensité en carbone et maintenir ou créer des emplois de qualité. Plusieurs exemples de biomatériaux ont été mentionnés par les témoins : des produits biochimiques pour l'industrie des cosmétiques, des émulsifiants pour la peinture, des tissus de bambou pour les vêtements, de l'équipement de protection individuelle (masques biodégradables et chemises médicales), des bioplastiques (bouteilles fabriquées à partir de biodéchets et des emballages alimentaires), des fibres de carbone (ou nanofibres) utilisées dans les industries automobile et aéronautique, des adhésifs pour faire des panneaux de bois, des mousses isolantes, des biofilaments de béton, des biopolymères, des biocomposites et le bio-coke (charbon de bois utilisé dans la fabrication de l'acier)⁷⁹.

Outre la fabrication de biomatériaux, la biomasse forestière peut également être utilisée pour produire de la bioénergie. Il s'agit de divers produits énergétiques solides (granules

79 RNNR, *Témoignages* : [Benyagoub](#) (CRIBIQ); [Dallain](#) (SEREX); [Rosaline Kwan](#) (directrice générale, Secteurs commerciaux, Affaires mondiales Canada); [Lewis](#) (à titre personnel); [MacNeil](#) (RNCAN); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Renou](#) (FPInnovations); [Mohini Mohan Sain](#) (chef conseiller, GreenNano Technologies Inc.).

de bois pour produire de la chaleur et de l'électricité), liquides (pétrole biobrut) et gazeux (bio-gaz ou gaz naturel renouvelable). Plusieurs témoins ont indiqué que la production de ces produits présente certains avantages environnementaux et économiques : une utilisation optimale des résidus forestiers (ou biomasse de moindre qualité) qui seraient autrement inutilisés ou brûlés, une production locale d'énergie renouvelable pouvant remplacer des énergies plus émettrices, la création d'emplois nécessaires à la fabrication et l'utilisation de ces produits en région⁸⁰. D'ailleurs, on a expliqué au Comité que des améliorations techniques permettent désormais à la bioénergie d'être efficace d'une façon comparable aux combustibles fossiles⁸¹.

Bien que le secteur de la bioénergie soit en croissance au Canada, des témoins ont rappelé que ce dernier n'avait pas encore atteint sa maturité. Les marchés sont à l'étranger et la production locale est principalement destinée à l'exportation. Par exemple, les plus importants marchés de granules de bois utilisées pour le chauffage se trouvent actuellement en Asie (notamment au Japon) et en Europe du Nord⁸². Certains témoins ont fait remarquer que les producteurs canadiens devraient profiter de cette demande croissante d'approvisionnement en granules de bois à l'international, mais que le développement du marché intérieur pourrait également accroître les débouchés commerciaux et contribuer à réduire les émissions de GES au Canada⁸³. Cela pourrait se faire notamment par la conversion des systèmes de chauffage dans les régions éloignées ou dans les communautés autochtones hors réseau (qui dépendent du diesel ou d'autres sources d'énergie plus émettrices) ainsi que dans le secteur industriel, comme les cimenteries et les aciéries⁸⁴.

Au Canada, plusieurs provinces cherchent à mettre à profit la bioéconomie forestière circulaire pour diversifier les activités du secteur et proposer une gamme de produits innovants. Le Comité a appris qu'une réflexion était en cours concernant les débouchés potentiels de la fibre de bois qui sont soutenus par la bioéconomie⁸⁵. Plusieurs témoins

80 RNNR, *Témoignages* : [Connors](#) (Gitxsan Development Corporation); [Lewis](#) (à titre personnel); [Rancourt](#) (Vision Biomasse Québec [Rasmussen](#) (MLTC); [Roberts](#) (Nawitka Capital Advisors Ltd.).

81 RNNR, *Témoignages* : [John Small](#) (directeur général et fondateur, ERS Fuels Inc.); [Yakabuski](#) (Gouvernement de l'Ontario).

82 RNNR, *Témoignages* : [Baarda](#) (Peak Renewables); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique).

83 RNNR, *Témoignages* : [Kurz](#) (RNCan).

84 RNNR, *Témoignages* : [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Rancourt](#) (Vision Biomasse Québec); [Small](#) (ERS Fuels Inc.).

85 RNNR, *Témoignages* : [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique).

ont fait les suggestions suivantes afin d'optimiser les utilisations novatrices du bois et les produits à valeur ajoutée :

- **Développer une chaîne de valeur au Canada pour transformer les ressources forestières en bioproduits.** Selon Ressources naturelles Canada, « les bioproduits de pointe devraient représenter 50 % des produits de consommation d'ici 2050⁸⁶ ». Pour profiter de cette demande, des témoins ont affirmé qu'il sera nécessaire d'accroître la capacité de transformation pour la production de bioproduits au Canada, ce qui permettrait d'élargir les marchés, d'attirer les investissements et de créer des emplois au Canada⁸⁷. [Derek Nighbor](#) a souligné le problème suivant : alors que le Canada a la capacité de produire de la pâte de renforcement (à papier) utilisée pour les équipements de protection individuelle, comme c'est le cas à l'usine de papier Harmac en Colombie-Britannique, le pays exporte une grande partie de sa production, qui revient par la suite sous forme de produits transformés à valeur ajoutée. [Diane Nicholls](#) a cité l'exemple de la Colombie-Britannique, où « aucune entreprise ne s'est encore lancée dans la fabrication de biomatériaux, de bioplastiques ou de produits biochimiques... [car il n'y a] aucun endroit où acheminer la fibre ».

Dans la même veine, l'analyse du cycle de vie effectuée par le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) a démontré de nombreux avantages associés aux bioproduits, notamment la réduction des déchets et des émissions de GES, mais aussi pour « limiter la relocalisation des produits à haute valeur ajoutée, étant donné que la plupart des emplois associés aux produits biosourcés doivent être proches des biosources⁸⁸ ». Selon [Emmanuelle Rancourt](#), « le développement d'une filière de la biomasse forestière permettra une consolidation de l'industrie et créera des emplois permanents en région, et ce à tout niveau de la chaîne d'approvisionnement soit la récolte, le transport et le traitement des résidus forestiers ».

86 RNCan, *L'état des forêts au Canada – Rapport annuel 2020*.

87 RNNR, *Témoignages* : [Benyagoub](#) (CRIBIQ); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Nighbor](#) (APFC); [Rancourt](#) (Vision Biomasse Québec); [Renou](#) (FPInnovations).

88 RNNR, *Témoignages* : [Benyagoub](#) (CRIBIQ).

- **Mettre en place des mesures incitatives pour soutenir la commercialisation des bioproduits.** Le Comité a pris connaissance des nombreuses idées de bioproduits qui existent en laboratoire, mais également du fait que le maillon faible de la chaîne de valeur associée à ces produits est leur intégration dans une entreprise commerciale qui permettrait une production à grande échelle⁸⁹. Pour remédier à cette situation et tirer profit de ces nouvelles possibilités, [Diane Nicholls](#) suggère que le gouvernement fédéral continue « d'appuyer la recherche et le développement afin que le Canada puisse devenir un chef de file en matière d'innovation en bioéconomie » et qu'il développe « une approche pancanadienne pour la commercialisation de nouveaux produits qui attirera de nouveaux investisseurs et appuiera la création d'une économie circulaire pour [le] secteur forestier [canadien] ». Mme Nicholls a souligné que les pays scandinaves ont réussi dans ce domaine grâce aux programmes gouvernementaux qui encouragent la phase de mise en marché des bioproduits. Selon elle, des mesures incitatives à la commercialisation, telles qu'une aide gouvernementale sous forme de prêts ou de subventions pourrait être envisagée⁹⁰.

Comme le suggère [Roger Bernier](#), microbiologiste et agronome du CRIBIQ, l'aide gouvernementale pourrait prendre la forme de « crédits d'impôt spéciaux pour la commercialisation de produits biosourcés afin de rendre cette commercialisation beaucoup plus compétitive », comme c'est le cas dans plusieurs États américains. [Ken Kalesnikoff](#) a souligné que les programmes fédéraux visant la transformation de l'industrie forestière devraient soutenir spécifiquement l'industrie secondaire à valeur ajoutée. Il a également fait remarquer qu'il est difficile pour les petits acteurs de l'industrie d'accéder à ce financement, car ils n'ont pas les ressources nécessaires pour soumettre des propositions de projets⁹¹.

Pour sa part, [Beth MacNeil](#) a souligné que Ressources naturelles Canada tente de réorienter ses programmes vers la bioéconomie, comme le [Programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière](#), et de promouvoir l'utilisation des différentes fibres et la fabrication de produits à valeur ajoutée.

89 RNNR, *Témoignages* : [Renou](#) (FPInnovations).

90 RNNR, *Témoignages* : [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique).

91 RNNR, *Témoignages* : [Rasmussen](#) (MLTC).

- **Développer des marchés pour les produits à faible teneur en carbone.** Certains témoins ont suggéré que le gouvernement fédéral pourrait mettre en place une politique d'achat de produits à faible intensité en carbone afin d'accroître la demande pour les bioproduits. [Diane Nicholls](#) suggère que des propositions soient élaborées afin que « les marchés exigent des solutions plus écologiques pour leurs produits ». Elle a précisé qu'il ne s'agit pas « d'échanger une industrie pour une autre », mais que les bénéfices environnementaux et les possibilités qui découlent des produits forestiers devraient être pris en compte dans les politiques d'achat. Comme l'a mentionné [Jean-François Samray](#), un programme d'achats stratégiques du gouvernement fédéral qui miserait sur l'innovation et les produits à valeur ajoutée permettrait de « donner aux entreprises en démarrage l'occasion d'obtenir leur premier marché, soit celui du gouvernement fédéral, et de prouver qu'elles peuvent relever ce défi ».

Toujours dans l'optique d'accroître la demande pour les bioproduits, on a également fait valoir au Comité que les consommateurs canadiens devraient être davantage informés quant aux nouvelles possibilités offertes par le secteur forestier⁹². [Roger Bernier](#) a suggéré que le Canada envisage une certification pour les bioproduits, telle que la certification américaine [BioPreferred](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT], afin d'informer les consommateurs, par l'entremise de l'étiquetage, de la composition d'un produit (matériaux biosourcés versus matériaux dérivés de la pétrochimie). Cette certification pourrait comporter des exigences d'achat obligatoires pour les agences fédérales et leurs sous-traitants.

- **Encourager la conversion des systèmes énergétiques vers des systèmes à faibles émissions de GES.** Les combustibles fossiles, tels le mazout et le diesel, sont toujours utilisés dans de nombreuses régions au Canada pour le chauffage résidentiel ou la production d'électricité industrielle. Dans certains cas, cette consommation pourrait être remplacée par la biomasse forestière et ainsi contribuer à réduire les émissions de GES au Canada. En effet, [John Arsenault](#) a informé le Comité qu'une tonne de biomasse qui remplace un combustible fossile réduit les émissions de GES d'environ une tonne. Plusieurs témoins ont souligné que le principal obstacle à l'utilisation de la biomasse pour générer de l'énergie est le

92 RNNR, *Témoignages* : [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique).

coût d'investissement élevé⁹³. À cet effet, [Emmanuelle Rancourt](#) a suggéré qu'un soutien gouvernemental accru pourrait accélérer le remplacement des systèmes de chauffage à forte intensité en carbone par l'utilisation de la biomasse.

- **Accroître la formation de la main-d'œuvre aux nouvelles utilisations des produits du bois.** Une main-d'œuvre qualifiée est essentielle à l'essor des nouvelles possibilités offertes par la bioéconomie forestière. Toutefois, comme l'a constaté [Kathy Lewis](#), « l'industrie de la construction manque de programmes de formation sur l'utilisation des produits de bois d'ingénierie pour les architectes, les ingénieurs et surtout les travailleurs de la construction ». En ce sens, des témoins ont partagé l'opinion que la formation universitaire devait être mise à contribution afin de faire connaître les produits du bois dans le secteur de la construction⁹⁴. Selon [Frédéric Verreault](#), hormis certains programmes universitaires spécialisés comme le programme de deuxième cycle en génie du bois à l'Université du Québec à Chicoutimi, aucune faculté d'ingénierie ne se spécialise à ce jour dans la construction en bois.

Afin de profiter des possibilités de carrière offertes par le secteur, y compris pour les travailleurs en région, les Autochtones et les jeunes, [Kathy Abusow](#) suggère de favoriser une approche collaborative qui mettrait l'accent sur les parcours scolaires, le perfectionnement des compétences et les expériences professionnelles. [Roger Bernier](#) a lancé l'idée d'un « programme national pour faciliter le recrutement, dans nos centres de recherche universitaires ou dans les laboratoires gouvernementaux, de chercheurs scientifiques issus de grandes entreprises chimiques ou biotechnologiques privées qui se spécialisent dans la conversion industrielle des bioressources en produits à haute valeur ajoutée ». Enfin, certains témoins ont souligné que l'expertise des travailleurs et les procédés utilisés dans les industries des bioproduits et de la pétrochimie sont similaires et que des occasions de transfert de connaissances pourraient être envisagées⁹⁵.

93 RNNR, *Témoignages* : [Arsenault](#) (Vision Biomasse Québec); [Connors](#) (Gitxsan Development Corporation); [Rasmussen](#) (MTLC).

94 RNNR, *Témoignages* : [Kalesnikoff](#) (Kalesnikoff Lumber); [Verreault](#) (Chantiers Chibougamau).

95 RNNR, *Témoignages* : [Benyagoub](#) (CRIBIQ); [Bernier](#) (CRIBIQ); [Renou](#) (FPInnovations).

Dans le cadre de cette étude, plusieurs témoins ont discuté de l'impact sur l'industrie forestière canadienne du [Règlement sur les combustibles propres](#), présentement en cours d'élaboration par Environnement et Changement climatique Canada⁹⁶. Le projet de règlement permettrait notamment aux fournisseurs de combustibles fossiles liquides⁹⁷ d'utiliser la biomasse forestière pour fabriquer des combustibles à faible intensité en carbone.

Pour être admissible comme carburant propre, la biomasse forestière pourrait provenir de résidus forestiers secondaires ou d'activités de défrichage sans lien avec la récolte (p. ex. du bois endommagé par les insectes ou l'entretien routier). Le Règlement sur les combustibles propres permettrait aussi d'utiliser d'autres sources de biomasse forestière, dans la mesure où celle-ci est récoltée conformément à un plan de gestion forestière évalué par un organisme de vérification et qui remplit un ensemble de critères environnementaux, notamment au niveau de l'eau, des sols et de la biodiversité. Certains témoins voient dans cette norme un moyen d'optimiser l'usage de certains sous-produits forestiers, dont les résidus des scieries⁹⁸. Dans un mémoire soumis au Comité, la Composite Panel Association soutient néanmoins qu'il faudrait éviter d'utiliser comme combustible les sous-produits du bois qui pourraient être utilisés dans les industries manufacturières à haute valeur ajoutée. D'autres témoins ont quant à eux fait part de leur réticence relativement à l'instauration de telles exigences en matière de gestion forestière de la part du gouvernement fédéral. Ceux-ci ont affirmé que la gestion forestière relève des provinces et que celles-ci ont déjà des normes environnementales reconnues dans ce domaine⁹⁹.

Compte tenu des témoignages entendus dans le cadre de cette étude, les produits à valeur ajoutée, y compris les bioproduits de nouvelle génération (biomatériaux et bioénergie), représentent une solution d'avenir pour l'industrie forestière qui cherche à se diversifier en plus de favoriser la réduction des émissions de GES. Néanmoins, comme

96 RNNR, *Témoignages* : [Arsenault](#) (Vision Biomasse Québec); [Dallain](#) (SEREX); [Dreeshen](#) (Gouvernement de l'Alberta); [Krips](#) (AFPA); [Kurz](#) (RNCAN); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Roberts](#) (Nawitka Capital Advisors Ltd.); [Rancourt](#) (Vision Biomasse Québec); [Rasmussen](#) (Meadow Lake Tribal Council Industrial Investments); [Yakabuski](#) (Gouvernement de l'Ontario); Composite Panel Association. À noter que certains témoins ont comparu en Comité avant que la première version de la Norme sur les carburants propres soit publiée dans la Gazette du Canada, Partie I, 19 décembre 2020.

97 Les combustibles fossiles liquides visés par la Norme sur les carburants propres seraient l'essence, le diesel, le kérosène et les mazouts légers et lourds.

98 RNNR, *Témoignages* : [Arsenault](#) (Vision Biomasse Québec); [Dallain](#) (SEREX); [Roberts](#) (Nawitka Capital Advisors Ltd.); [Rancourt](#), (Vision Biomasse Québec).

99 RNNR, *Témoignages* : [Dreeshen](#) (Gouvernement de l'Alberta); [Nicholls](#) (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique); [Yakabuski](#) (Gouvernement de l'Ontario).

l'a souligné [Jeff Bromley](#), le secteur du bois massif demeurera important, notamment parce qu'il est nécessaire à la production de nombreux sous-produits. Il est donc nécessaire de prendre en compte leurs contributions respectives et de reconnaître les défis auxquels ils sont confrontés afin d'établir différentes stratégies pour accroître leurs performances commerciales. Selon les données de l'Organisation des Nations unies mentionnées par le [ministre Yakabuski](#), la demande de produits du bois augmentera de 30 % d'ici 2030. Cela comprend les produits conventionnels, mais aussi des utilisations novatrices du bois pour répondre aux besoins des marchés à la recherche de substituts aux produits à plus forte intensité en carbone.

LE COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS : RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET DIVERSIFICATION DES MARCHÉS

La question du conflit commercial avec les États-Unis à propos du bois d'œuvre résineux est un enjeu important pour l'industrie forestière canadienne, en particulier dans le contexte de la relance du secteur forestier. Selon plusieurs témoins, les droits compensateurs et antidumping imposés par les États-Unis à certains producteurs de bois d'œuvre canadiens sont injustifiés et injustes¹⁰⁰. La ministre Ng et les représentants d'Affaires mondiales Canada ont d'ailleurs noté que la plupart des recours judiciaires intentés par le Canada dans le cadre de l'*Accord de libre-échange nord-américain* et auprès de l'Organisation mondiale du commerce ont été favorables à la position du Canada dans ce dossier.

Comme l'a indiqué [Arun Alexander](#), directeur général du Bureau de la politique commerciale de l'Amérique du Nord, le gouvernement américain considère que le système de droit de coupe en vigueur dans certaines provinces canadiennes, qui autorise les coupes forestières sur des terres publiques provinciales, sous-estime les prix du bois d'œuvre résineux.

[Colin Barker](#), directeur de la Division du bois d'œuvre, a expliqué au Comité que la Colombie-Britannique et le Québec ont réformé leurs systèmes d'enchères en partie pour contrer les arguments américains suggérant que ces provinces subventionnent le bois d'œuvre résineux pas des droits de coupe trop faibles. Il a toutefois mentionné que, dans le cas de la Colombie-Britannique, le gouvernement américain a tardé avant d'étudier les réformes apportées au régime forestier provincial. Dans le cadre du plus

100 RNNR, *Témoignages* : [Bromley](#) (Syndicat des Métallos); [Scott Doherty](#) (adjoint exécutif au président national, Unifor); [Ng](#) (gouvernement du Canada); [Samray](#) (CIFQ); [Yakabuski](#) (gouvernement de l'Ontario); [Yurkovich](#) (BCCFI); RNNR, *Mémoire* : ACCH, [La relance économique dans le secteur forestier et son intersection avec la construction résidentielle](#), 11 janvier 2021.

récent processus de révision tarifaire du département du Commerce des États-Unis, le prix moyen des droits compensateurs et antidumping sur le bois d'œuvre résineux a été réduit de plus de la moitié. Bien qu'il s'agisse d'une bonne nouvelle pour les producteurs de bois d'œuvre résineux du Canada, plusieurs témoins considèrent tout de même que la mise en œuvre d'un nouvel accord commercial sur le bois d'œuvre permettrait d'assurer une plus grande certitude à l'industrie¹⁰¹.

La [ministre Ng](#) a souligné que le gouvernement canadien souhaitait négocier un accord sur le bois d'œuvre avec les États-Unis qui serait dans l'intérêt des deux pays. Elle considère que la venue de la nouvelle administration américaine sous la présidence de Joe Biden offre une opportunité de renouveler les relations commerciales avec les États-Unis. Les représentants d'Affaires mondiales Canada ont d'ailleurs mentionné que la nouvelle administration américaine semblait ouverte à améliorer les processus de règlement des différends commerciaux. Pour y parvenir, des représentants d'Affaires mondiales Canada ont affirmé qu'il était nécessaire de régler tout d'abord la question du quorum nécessaire pour entendre des litiges à l'Organe d'appel de l'OMC afin qu'il puisse fonctionner à nouveau¹⁰². En effet, en raison de cette situation, un recours intenté par le Canada à propos du bois d'œuvre résineux se retrouve présentement bloqué. L'OMC avait pourtant statué, en août 2020, que les tarifs américains sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre n'étaient pas conformes aux obligations des États-Unis en vertu des règles commerciales de l'OMC. [Arun Alexander](#) a expliqué au Comité que la ministre Ng dirige le Groupe d'Ottawa, un sous-groupe de membres de l'OMC qui cherche à réformer cette organisation afin d'améliorer sa structure et ses règles de fonctionnement.

En plus d'un éventuel règlement du différend sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis, d'autres avenues permettant d'améliorer les opportunités commerciales du Canada dans le secteur forestier ont été partagées avec le Comité :

- **Diversifier les marchés d'exportations pour réduire la dépendance au marché américain.** Des témoins ont rappelé au Comité que l'industrie forestière, en partenariat avec les gouvernements fédéral et provinciaux, a entrepris de diversifier ses marchés d'exportations au cours des

101 RNNR, *Témoignages* : [Bromley](#) (Syndicat des Métallos); [Doherty](#) (Unifor); [Kalesnikoff](#) (Kalesnikoff Lumber); [Labbé](#) (Bureau de promotion des produits du bois du Québec); [Ng](#) (gouvernement du Canada); [Nighbor](#) (APFC); [Rasmussen](#) (MLTC); [Samray](#) (CIFQ); [Yakabuski](#) (gouvernement de l'Ontario); [Yurkovich](#) (BCCFI); RNNR, *Mémoire* : ACCH, *La relance économique dans le secteur forestier et son intersection avec la construction résidentielle*, 11 janvier 2021.

102 [Michael Owen](#) (avocat-général intérimaire et directeur exécutif, Division du litige sur le bois d'œuvre, Affaires mondiales Canada).

dernières années. Selon [Beth MacNeil](#), le Programme de développement des marchés de Ressources naturelles Canada, qui cible surtout des marchés asiatiques comme la Chine, l'Inde et le Japon, a contribué à diversifier les marchés d'exportations des produits du bois canadiens ces dernières années. En raison de leur positionnement géographique, les provinces de l'Ouest – en particulier la Colombie-Britannique – ont un avantage géographique qui leur permet d'exporter plus facilement vers ces marchés. L'Ontario, le Québec et les provinces maritimes exportent davantage leurs produits du bois aux États-Unis, mais des opportunités existent aussi sur les marchés européens. Comme l'a mentionné la [ministre Ng](#), les accords de libre-échange du Canada avec l'Asie (*l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste*) et l'Europe (*l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne*) offrent des opportunités commerciales intéressantes pour les produits du bois canadiens. Le Canada est d'ailleurs le seul pays du G7 à avoir un accord de libre-échange avec chacun des six autres pays membres.

- **Augmenter les exportations de produits à valeur ajoutée.** Le Comité a pris note du fait que les produits à valeur ajoutée comme le bois d'ingénierie n'étaient pas assujettis aux tarifs douaniers américains, ce qui représente une opportunité pour le secteur forestier¹⁰³. Comme l'a indiqué [Sylvain Labbé](#), le développement de produits à valeur ajoutée et l'exportation de ces produits pourraient être une stratégie intéressante considérant la demande croissante pour ce type de produits aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Il a ajouté qu'il « faut bonifier le Programme de développement des marchés pour qu'on puisse développer l'industrie des produits à valeur ajoutée sur le plan des exportations. Actuellement, c'est l'exportation outre-mer, et il faut absolument refondre ce programme pour augmenter l'exportation de produits à valeur ajoutée¹⁰⁴ ».
- **Promouvoir les produits du bois canadiens à l'étranger.** Le Comité a été informé des efforts de promotion des produits du bois canadiens auprès des pays importateurs. Comme l'a expliqué [Beth MacNeil](#), le Programme de développement des marchés comprend un volet formation visant à renseigner les architectes et les ingénieurs des pays importateurs

103 RNNR, *Témoignages* : [Dallain](#) (SEREX); [Kalesnikoff](#) (Kalesnikoff Lumber); [Labbé](#) (Bureau de promotion des produits du bois du Québec); [Samray](#) (CIFQ); [Verreault](#) (Chantiers Chibougamau).

104 RNNR, *Témoignages* : [Labbé](#) (Bureau de promotion des produits du bois du Québec).

de bois canadien à propos des opportunités qui existent en matière de constructions en bois massif et au sujet du caractère durable et écologique de ces produits. La [ministre Ng](#) a mentionné que le Service des délégués commerciaux offre une vitrine internationale aux produits du bois canadiens. Elle a également cité le programme CanExport, qui soutient financièrement les petites et moyennes entreprises canadiennes qui souhaitent accroître leur présence sur les marchés internationaux.

- **Élargir le marché canadien.** Afin de réduire la dépendance aux marchés extérieurs, certains témoins ont suggéré d'utiliser davantage les produits du bois sur le marché canadien¹⁰⁵. Comme l'a indiqué [Don Roberts](#), l'intérêt grandissant pour les bâtiments en bois massif offre au Canada une opportunité d'accroître sensiblement la demande domestique pour les produits du bois canadiens.

CONCLUSION

À la lumière des témoignages entendus durant cette étude, le Comité est d'avis que le secteur forestier canadien possède les atouts nécessaires pour demeurer un secteur économique d'importance au Canada. Ce secteur est d'ailleurs essentiel pour de nombreuses communautés rurales et autochtones qui dépendent de l'industrie forestière et des milliers d'emplois qu'elle génère.

Pour favoriser sa croissance et assurer sa pérennité, le secteur forestier se diversifie et de nombreuses innovations dans le secteur des bioproduits sont en cours de développement ou de commercialisation. Un usage optimal de la fibre du bois dans ces produits novateurs, de même que l'augmentation de l'utilisation du bois massif dans le secteur de la construction, contribuent d'ailleurs à capter et retenir davantage de carbone et favorisent la réduction des émissions de GES. Par ailleurs, il est important pour le Canada de diversifier ses marchés d'exportation des produits de bois et d'en arriver à un règlement à long terme du conflit commercial relatif au bois d'œuvre avec les États-Unis pour assurer la stabilité du secteur.

Des écosystèmes forestiers bien gérés et l'augmentation du couvert forestier, y compris dans les villes, font aussi partie de la solution aux changements climatiques. En partenariat avec les communautés rurales et autochtones établies près des zones forestières, le secteur forestier canadien est donc bien placé pour fournir, au Canada

105 RNNR, *Témoignages* : [Roberts](#) (Nawitka Capital Advisors Ltd.); [Yurkovich](#) (BCCFI).

et aux marchés étrangers, une vaste gamme de produits forestiers issus de forêts gérées de manière durable.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Ministère des Ressources naturelles Beth MacNeil, sous-ministre adjointe Service canadien des forêts Jeff Waring, directeur général Direction du commerce, de l'économie et de l'industrie, Service canadien des forêts	2020/10/30	2
Association des produits forestiers du Canada Kate Lindsay, vice-présidente principale Durabilité et partenariats environnementaux Derek Nighbor, président-directeur général	2020/11/03	3
Conseil de l'industrie forestière du Québec Jean-François Samray, président-directeur général	2020/11/03	3
FPIinnovations Geneviève Mathieu, gestionnaire Partenariats gouvernementaux et stratégiques Stéphane Renou, président et chef de la direction	2020/11/03	3
SEREX Patrick Dallain, directeur général	2020/11/03	3
Alberta Forest Products Association Jason Krips, président-directeur général	2020/11/16	4
British Columbia Council of Forest Industries Susan Yurkovich, présidente-directrice générale	2020/11/16	4
Bureau de promotion des produits du bois du Québec Sylvain Labbé, président-directeur général	2020/11/16	4

Organismes et individus	Date	Réunion
Meadow Lake Tribal Council Industrial Investments Tina Rasmussen, expansion de l'entreprise et agente administrative	2020/11/16	4
Nawitka Capital Advisors Ltd. Don Roberts, président-directeur général	2020/11/16	4
Syndicat des Métallos Jeff Bromley, président Conseil du bois	2020/11/16	4
Chantiers Chibougamau Frédéric Verreault, directeur exécutif Développement corporatif	2020/11/23	5
Kalesnikoff Lumber Co. Ltd. Ken Kalesnikoff, directeur général Ryan Marshall, directeur des finances	2020/11/23	5
Kruger Inc. Maxime Cossette, vice-président Fibres, biomatériaux et durabilité	2020/11/23	5
Peak Renewables Brian Baarda, directeur général Brian Fehr, fondateur et président	2020/11/23	5
Coopérative forestière de Petit Paris Alain Paradis, directeur général	2020/11/30	6
ERS Fuels Inc. Sam Kazemeini, président John Small, directeur général et fondateur	2020/11/30	6
GreenNano Technologies Inc. Mohini Mohan Sain, chef conseiller	2020/11/30	6
Ministère des Ressources naturelles Werner Kurz, chercheur principal Service canadien des forêts	2020/11/30	6
Vision Biomasse Québec John Arsenault, co-porte-parole Emmanuelle Rancourt, coordonnatrice et co-porte-parole	2020/11/30	6

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel Kathy Lewis, vice-présidente par intérim Recherche, University of Northern British Columbia	2020/12/04	7
Arbres Canada Adrina Bardekjian, gestionnaire Programmes de foresterie urbaine et développement de la recherche Léo Duguay, président du Conseil d'administration Danielle St-Aubin, directrice générale	2020/12/04	7
Carbone boréal Claude Villeneuve, professeur Université du Québec à Chicoutimi	2020/12/04	7
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec Mohammed Benyagoub, président-directeur général Roger Laurent Bernier, microbiologiste et agronome	2020/12/04	7
Société pour la nature et les parcs du Canada Florence Daviet, directrice Programme nationale des forêts	2020/12/04	7
Sustainable Forestry Initiative Kathy Abusow, présidente-directrice générale	2020/12/04	7
Gouvernement de la Colombie-Britannique Diane Nicholls, sous-ministre adjointe et forestière en chef ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural	2020/12/07	8
Gouvernement de l'Alberta L'hon. Devin Dreeshen, ministre de l'agriculture et des forêts	2020/12/07	8
Gouvernement de l'Ontario Sean Maguire, sous-ministre adjoint Division de l'industrie forestière, ministère des Richesses naturelles et des Forêts Monique Rolf von den Baumen-Clark, sous-ministre Division de l'industrie forestière, ministère des Richesses naturelles et des Forêts	2020/12/07	8

Organismes et individus	Date	Réunion
L'hon. John Yakabuski, ministre ministère des Richesses naturelles et des Forêts	2020/12/07	8
À titre personnel	2021/02/01	10
William Lahey, président et vice-chancelier University of King's College		
Gitxsan Development Corporation	2021/02/01	10
Rick Connors, président et directeur général		
Unifor	2021/02/01	10
Scott Doherty, adjoint exécutif au président national Marc Hollin, représentant national		
À titre personnel	2021/02/05	11
Derek Orr, relations autochtones		
Capacity Forest Management Ltd.	2021/02/05	11
Mike Beck, directeur des opérations		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	2021/02/26	14
Arun Alexander, directeur général Bureau de la politique commerciale de l'Amérique du Nord		
Colin Barker, directeur Division du bois d'œuvre		
Rosaline Kwan, directrice générale Secteurs commerciaux		
Michèle Landry, directrice adjointe Ressources naturelles et agriculture, Service des délégués commerciaux		
L'hon. Mary Ng, C.P., députée, ministre du Commerce international		
Michael Owen, avocat-général intérimaire et directeur exécutif Division du litige sur le bois d'oeuvre		

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Association canadienne des constructeurs d'habitations

Composite Panel Association

Société pour la nature et les parcs du Canada

Syndicat des Métallos

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 2 à 8, 10, 11, 14, 20, 21 et 24) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
James Maloney

Rapport dissident de l'Opposition officielle La relance économique du secteur forestier au Canada

En tant que députés de l'Opposition officielle, nous tenons à remercier les témoins qui ont comparu devant le Comité afin de contribuer à cette étude sur la relance économique du secteur forestier au Canada. Nous soulignons aussi le travail de nos analystes du Comité pour la rédaction du rapport initial.

Cependant, étant donné que l'étude a comme thème général la relance économique, nous espérons que le rapport présente certaines pistes de solutions relativement à l'inertie du gouvernement pour la conclusion d'un nouvel accord sur le bois d'œuvre avec les États-Unis et offre ainsi une certaine assurance pour l'accès à notre plus grand marché d'exportation. Cette question constitue essentiellement le facteur le plus important de la stabilité et de la croissance à long terme de l'industrie, ainsi que des emplois qui y sont rattachés.

Nous croyons aussi qu'il aurait été nécessaire d'insister davantage sur le fait que le gouvernement se doit de reconnaître et d'appuyer les progrès qu'a réalisés l'industrie forestière en matière de protections environnementales et de développement durable des ressources.

Ces questions ont été longuement débattues et d'importants témoignages fort pertinents ont été présentés relativement au sujet à l'étude. On ne leur a cependant pas accordé toute l'importance que nous croyons requise pour communiquer la gravité de ces questions et de leurs effets sur la reprise économique dans le secteur forestier au Canada.

Nous souhaitons aussi que le rapport comprenne une analyse du retard du gouvernement quant à la présentation aux Canadiens d'un plan détaillé pour le respect de sa promesse de planter deux milliards d'arbres en dix ans, une promesse qui n'a abouti à la plantation d'aucun arbre et qui pourrait avoir des conséquences pour l'industrie forestière.

Nous réitérons notre appréciation du travail des membres et du personnel du Comité permanent des ressources naturelles, mais nous nous devons de présenter l'opinion dissidente suivante.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada s'emploie à conclure un nouvel accord sur le bois d'œuvre avec les États-Unis en tant que priorité absolue

L'inertie constante du gouvernement libéral relativement à un accord sur le bois d'œuvre a perpétué l'incertitude dans le secteur forestier canadien. Avant la COVID, des scieries ont été fermées ou ont vu leurs activités réduites et des milliers d'emplois ont été perdus. La relance qu'a connue le secteur en raison de la pandémie n'a rien changé au problème fondamental qu'entraîne l'absence d'un accès garanti au marché américain. Si cette question n'est pas

réglée, alors que la demande reviendra à ses niveaux d'avant la COVID, l'industrie sera encore devant les mêmes problèmes fondamentaux qui ont entraîné les réductions et les fermetures d'usines avant la pandémie.

Le premier ministre avait promis de négocier un nouvel accord sur le bois d'œuvre dans les 100 premiers jours de son mandat après l'élection de 2015. Trois administrations américaines se sont succédé depuis cette promesse et un accord semble plus éloigné que jamais.

Le Comité a entendu plusieurs témoins qui ont réitéré l'importance de négocier un nouvel accord sur le bois d'œuvre pour l'industrie forestière.

Jeff Bromley, président, Conseil du bois, Syndicat des Métallos, a déclaré : « [...] il est temps pour le Canada de se concentrer sur la fin du différend sur le bois d'œuvre. Notre industrie canadienne a besoin d'un accord commercial équitable pour apporter des certitudes à l'industrie et aux travailleurs et aux communautés dans lesquelles ils vivent¹. »

Jean-François Samray, président-directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec, a réitéré ce point, déclarant : « Il est important pour l'industrie forestière que les règles de l'OMC soient respectées et qu'une entente soit négociée². »

Diane Nicholls, sous-ministre adjointe et forestière en chef, ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural, gouvernement de la Colombie-Britannique, a fait valoir le même argument : « Nous devrions bien entendu continuer à travailler à un accord sur le bois d'œuvre, qui a des répercussions sur notre secteur des produits forestiers et notre secteur manufacturier³. »

Des témoins ont aussi décrit au Comité les effets dévastateurs que les droits américains imposés sur le bois d'œuvre ont eus sur le secteur forestier, et la migration d'emplois canadiens qui en découle. Ces droits sont le résultat direct de l'incapacité du Canada à négocier un nouvel accord sur le bois d'œuvre.

Dans son témoignage, M. Bromley a déclaré : « À ce jour, le Canada a payé environ 4,6 milliards de dollars en droits sur le bois d'œuvre depuis 2017, date à laquelle ces droits dévastateurs ont été mis en œuvre à l'expiration du dernier accord sur le bois d'œuvre. Sur ces 4,6 milliards de dollars, 2,4 milliards proviennent de la Colombie-Britannique, 500 millions, de l'Ontario, 800 millions, du Québec, et la balance, du reste du pays⁴. »

M. Bromley a ajouté : « Depuis 2017, les pertes d'emplois sont importantes. Près de 11 000 emplois ont été perdus dans l'ensemble de l'industrie, dont plus de 1 000 emplois de

¹ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-4/temoignages>

² <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-3/temoignages>

³ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-8/temoignages>

⁴ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-4/temoignages>

métallurgistes, notamment dans huit exploitations en Colombie-Britannique seulement. L'accès au marché américain a diminué de 15 % depuis l'entrée en vigueur de ces droits. Toutefois, cet écart n'a pas disparu. Ce n'est pas un vide. Ce vide a été comblé, sans droits de douane, par les nations européennes⁵. »

Tina Rasmussen, agente de développement et d'administration de l'entreprise, Meadow Lake Tribal Council, a déclaré dans son témoignage que, en ce qui concerne les droits sur le bois d'œuvre : « Nous continuons d'en ressentir les effets. Beaucoup de grandes entreprises ont diversifié leur portefeuille en ouvrant des usines aux États-Unis, ce qui leur permet d'éviter l'imposition de droits compensatoires, mais dans le cas d'une petite entreprise comme NorSask Forest Products, nous, c'est-à-dire MLTC, n'avons qu'une usine, donc nous ressentons tout le poids de ces droits. Je crois que les derniers chiffres fournis par notre directeur général sur nos pertes en raison des droits compensatoires depuis 2017 tournaient autour de 14 millions de dollars⁶. »

Les députés conservateurs siégeant au Comité ont rapporté ces préoccupations directement à l'honorable Mary Ng, ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, lors de sa comparution aux fins de l'étude.

Après lui avoir maintes fois demandé si la question d'un accord sur le bois d'œuvre avait été abordée lors de la première réunion bilatérale du Canada avec l'administration Biden, la ministre Ng a fini par déclarer :

« J'ai bien hâte de discuter avec la nouvelle représentante au Commerce des États-Unis lorsqu'elle aura été confirmée à ce poste, et je peux vous dire que je soulèverai cette question en priorité. Il y a des synergies entre nos deux pays, comme vous avez tous pu le voir dans la feuille de route pour le renouvellement du partenariat entre les États-Unis et le Canada⁷. »

La ministre ayant été incapable de répondre catégoriquement oui à la question, les députés conservateurs ne peuvent qu'en conclure que la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'œuvre n'a pas été abordée lors de la réunion et qu'elle ne constitue donc pas une priorité du gouvernement.

Six années se sont écoulées depuis que le premier ministre a promis de négocier un nouvel accord sur le bois d'œuvre au cours de ses 100 premiers jours; les communautés et les travailleurs qui dépendent de l'industrie forestière attendent toujours que le gouvernement prenne des mesures concrètes.

Compte tenu des nombreux témoignages réitérant l'importance d'un nouvel accord pour la stabilité et la croissance du secteur forestier, ainsi que des effets dévastateurs qu'ont eus les

⁵ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-4/temoignages>

⁶ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-4/temoignages>

⁷ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-14/temoignages>

droits sur le bois d'œuvre, il est évident que le gouvernement n'a pas agi assez énergiquement dans ce dossier.

Si le rapport renvoie au Plan d'action pour le bois d'œuvre résineux, il ne semble qu'aucune mesure concrète soit prise, ni même qu'un plan soit en place pour négocier un nouvel accord. Nous sommes d'avis que ce fait aurait pu être souligné davantage dans le rapport.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada reconnaisse l'ensemble des importants progrès qu'a réalisés l'industrie forestière sur de nombreuses décennies pour la protection de l'environnement et le développement durable des ressources, contrairement à ce que véhiculent les stéréotypes persistants, en :

- **cherchant à obtenir plus de données, en consultation avec le secteur, sur les améliorations apportées en matière de pratiques industrielles et de gestion forestière;**
- **priorisant et développant le processus de collecte de données afin de présenter, de façon régulière et exhaustive, une image complète des forêts du Canada, notamment les forêts non aménagées;**
- **travaillant avec les intervenants et les spécialistes afin d'élaborer une stratégie pour favoriser une meilleure compréhension du secteur auprès du public.**

Les témoignages font clairement ressortir que le gouvernement doit en faire plus pour reconnaître les mesures importantes prises par le secteur forestier concernant la protection environnementale et la gestion durable des ressources afin de lutter contre des stéréotypes négatifs et désuets qui ne reflètent pas les pratiques forestières actuelles. L'industrie forestière peut jouer un rôle important dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre au Canada à l'avenir, mais son potentiel peut être miné par de la désinformation ou de l'incompréhension relative à la gestion forestière moderne.

Comme l'a déclaré Ken Kalesnikoff, directeur général, Kalesnikoff Lumber Co. Ltd. : « Les membres de l'industrie forestière sont des agriculteurs de la terre. Nous ne sommes plus ceux que l'on dépeignait dans les années 1960 et 1970... ces hommes de Neandertal. Il faut aujourd'hui beaucoup de travail pour obtenir un permis de coupe, et avoir recours à de nombreuses technologies⁸. »

⁸ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-5/temoignages>

M. Kalesnikoff a ajouté ceci : « Il faudrait célébrer l'industrie forestière, parce qu'il y a une certaine stigmatisation associée à la coupe des arbres [...] qui nous suit. Nous ne prenons pas les bonnes décisions; nous nous laissons emporter par les émotions⁹. »

En ce qui concerne la gestion durable des forêts et la volonté du gouvernement de protéger 30 % des terres et des océans du Canada d'ici 2030, Kathy Abusow, directrice, Programme national des forêts, Société pour la nature et les parcs du Canada, a affirmé ceci : « Ce que vous faites, c'est retirer une partie encore plus importante de cette zone de la gestion forestière potentiellement durable pour soutenir les collectivités — toutes les collectivités — et les collectivités autochtones. Ce sur quoi nous nous concentrons, c'est sur la façon de gérer ces forêts pour le carbone, selon plusieurs valeurs, tout en ayant d'autres mesures de conservation efficaces qui tiennent compte des aires protégées et permettent d'inclure des forêts gérées de façon durable dans une stratégie sur les aires protégées. Cela signifie qu'il faut les rendre disponibles pour la récolte et aussi reconnaître, lorsque des résultats de conservation sont obtenus pour les forêts qui s'apparentent à des zones strictement protégées, que les forêts qui sont gérées de façon durable devraient pouvoir jouer un rôle également.

Nous y travaillons avec Environnement et Changement climatique Canada. Je pense que tout cela est important, car tout cela est lié au rétablissement des espèces, aux stratégies de réduction du carbone et aux collectivités durables. Nous devons nous demander pourquoi nous visons 30 % d'ici 2030. Nous disons que c'est pour le climat, pour les espèces, pour les résultats en matière de conservation, mais il est possible d'obtenir cela ainsi que d'avoir des forêts gérées de façon durable, une économie circulaire, des produits forestiers et d'autres avantages, grâce à une bonne gestion, à de nouvelles stratégies et à l'innovation¹⁰. »

M^{me} Abusow a rappelé au Comité l'importance des forêts non aménagées, ajoutant que : « [...] toute notre forêt doit jouer un rôle, mais nous semblons oublier que nous en laissons déjà de côté 50 % dans ce que nous faisons. Je tiens simplement à rappeler au Comité l'importance de la forêt sur laquelle nous travaillons. C'est une question importante à prendre en considération dans l'ensemble, avec toutes ces stratégies, et pas seulement celles qui font l'objet d'une gestion forestière active¹¹. »

M^{me} Abusow a également réitéré la nécessité d'avoir plus de données au sujet des forêts non aménagées au Canada : « Je suis d'accord pour dire qu'il faut avoir le plus de données possible pour obtenir le plan le plus complet possible¹². »

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada publie un plan détaillé assorti d'un budget complet sur les mesures prises pour s'assurer que les deux milliards d'arbres qu'il a

⁹ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-5/temoignages>

¹⁰ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-7/temoignages>

¹¹ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-7/temoignages>

¹² <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-7/temoignages>

l'intention de planter sont progressivement plantés et qu'il s'agit des bonnes espèces aux bons endroits et pour s'assurer que le programme ne crée pas de pénurie de semis, n'augmente pas les coûts pour l'industrie et ne mène pas à des actifs délaissés.

En 2019, le premier ministre a promis de planter deux milliards d'arbres en dix ans. Cependant, le gouvernement n'a pas encore publié de plan détaillé sur la façon dont il compte y parvenir. Comme plusieurs témoins l'ont souligné pendant l'étude, la plantation de semis est complexe, et le gouvernement doit s'assurer que les bonnes espèces sont plantées aux bons endroits et que le programme ne crée pas une pénurie de semis pour les entreprises qui plantent déjà des centaines de millions d'arbres chaque année.

Comme Mike Beck, directeur des opérations, Capacity Forest Management Ltd., l'a précisé : « À l'heure actuelle, il sera très difficile de planter deux milliards d'arbres parce qu'il y a d'autres détenteurs de licences et seulement un certain nombre de serres pour produire les semis. Ce que nous savons, c'est que le Canada plante habituellement environ 600 millions d'arbres par an dans l'ensemble du pays. En Colombie-Britannique, c'est 250 millions d'arbres. Il sera très difficile et très compliqué de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour planter ces deux milliards d'arbres d'ici 10 ans¹³. »

Derek Nighbor, président-directeur général, Association des produits forestiers du Canada, a aussi réitéré que l'industrie plante entre cinq et six millions d'arbres par année et s'est dit préoccupé par les questions de capacité et le risque d'augmentation du prix des semis. Il a déclaré ceci : « Premièrement, les plants ne poussent pas du jour au lendemain. Nous avons besoin de temps pour accroître la capacité et cela peut prendre jusqu'à quatre ans pour le faire. Comme nous plantons en moyenne 1 000 arbres par minute, lorsque la capacité est là, nous pouvons le faire. C'est la capacité de production qui nous inquiète, notamment pour quelques raisons. Premièrement, il faut rentabiliser le coût pour les contribuables, car si la demande augmente lorsque la capacité est insuffisante, les prix vont augmenter en flèche tant pour le gouvernement fédéral que pour nos entreprises, ce qui n'est pas une bonne chose¹⁴. »

Claude Villeneuve, professeur, Université du Québec à Chicoutimi, Carbone boréal, a souligné l'importance de tenir compte des espèces d'arbres et des caractéristiques uniques de chaque espèce. Il a ajouté ceci : « Il est certain que de planter des arbres là où il n'y en a pas augmente le puits de carbone et les stocks de carbone. Cependant, pour que ce soit intégré à l'intérieur d'une proposition de lutte contre les changements climatiques quantifiée, il faut que l'on connaisse les espèces et qu'on les plante de telle sorte qu'on puisse mesurer leur captation de carbone et en rendre compte de façon normalisée¹⁵. »

¹³ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-11/temoignages>

¹⁴ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-3/temoignages>

¹⁵ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-7/temoignages>

M. Villeneuve a ajouté ceci : « Il faut aussi que les choix d'espèces permettent aux arbres de continuer de rendre les services écologiques qu'ils rendent à la forêt. Il faut donc éviter de planter n'importe quoi, n'importe où¹⁶. »

Lorsque les députés conservateurs ont interrogé les représentants du Ministère sur les détails du plan de gouvernement visant à planter deux milliards d'arbres d'ici 2030, Beth MacNeil, sous-ministre adjointe, Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada, a affirmé : « Je n'ai pas de plan détaillé à ce moment-ci. Nous attendons le budget¹⁷... »

Ce n'est qu'après que les membres conservateurs ont commencé à poser des questions sur cette promesse que le gouvernement a finalement annoncé des détails concernant son plan. Cependant, aucun arbre n'a été planté jusqu'à présent, et les détails liés aux préoccupations exprimées par les témoins n'ont pas encore été abordés.

Nous croyons que le gouvernement doit préparer et publier un plan détaillé sur la façon dont il compte respecter son engagement de planter deux milliards d'arbres en dix ans, en plus des 600 millions d'arbres actuellement plantés chaque année par l'industrie forestière canadienne, en reconnaissant que, sur une base linéaire, le nombre d'arbres plantés au Canada devra augmenter du tiers.

Les détails d'un tel plan doivent inclure, sans s'y limiter, les questions suivantes soulevées par des témoins devant ce Comité :

- des mesures pour s'assurer que les bonnes espèces d'arbres sont plantées aux bons endroits afin d'améliorer les taux de survie et la capacité de proliférer et de séquestrer le carbone;
- des dispositions pour s'assurer que les arbres plantés s'ajoutent aux arbres qui auraient déjà été plantés par l'industrie forestière ou par des groupes comme Arbres Canada;
- des plans pour s'assurer que le programme est complet (des graines aux arbres) et qu'il ne crée pas de pénurie de semis ou de main-d'œuvre, qu'il n'augmente pas les coûts pour l'industrie en raison du déplacement de la main-d'œuvre et des matières premières et qu'il n'entraîne pas d'actifs délaissés;
- le choix des terres sur lesquelles les arbres seront plantés, et le coût du retrait de ces terres d'autres activités potentiellement rentables et durables;
- le coût complet de l'effort, y compris : le coût de la plantation de différentes espèces d'arbres dans différentes zones; l'augmentation de l'infrastructure et de la

¹⁶ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-7/temoignages>

¹⁷ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/RNNR/reunion-2/temoignages>

main-d'œuvre associée à la production de semis; la gestion des activités de plantation de semis ou d'arbres; le coût de la base foncière acquise aux fins de la plantation et le coût de tout entretien ou surveillance des zones de plantation d'arbres. Ce plan doit permettre d'établir un budget réaliste à la charge de Ressources naturelles Canada, pour la durée prévue du programme décennal.

Cette activité doit être coordonnée avec les divers établissements postsecondaires régionaux du Canada spécialisés en gestion forestière afin de maximiser les avantages environnementaux et de fournir des possibilités de main-d'œuvre et d'avancement technologique dans l'application de ce programme à cycle complet.

Il faut également faire la publicité de ce programme auprès des Canadiens pour souligner l'impact qu'il aura sur la séquestration du carbone, et ce dès 2025, à mi-chemin du programme décennal, afin que les Canadiens puissent constater que le gouvernement mesure ce qu'il gère.

Toutes les occasions de participer au programme, des producteurs de semis aux planteurs, doivent être offertes aux organisations intéressées au moins douze mois avant l'activité. Ainsi, l'infrastructure de l'industrie forestière du Canada aura le temps de planifier et de participer dans la plus grande mesure possible, et de faire les investissements nécessaires en main-d'œuvre et en capital en temps opportun.

Conclusion

Nous sommes reconnaissants aux analystes de notre comité pour les efforts qu'ils ont déployés dans la rédaction du rapport initial. Toutefois, étant donné que le thème principal de l'étude est la reprise économique, nous espérons que l'inertie du gouvernement pour parvenir à un accord sur le bois d'œuvre, la nécessité de reconnaître les progrès importants réalisés par l'industrie forestière en matière de protection de l'environnement et de développement durable des ressources et le refus continu du gouvernement de fournir un plan détaillé sur la façon dont il plantera deux milliards d'arbres en dix ans seraient soulignés dans le rapport principal.

Les sujets ont été bien débattus et les positions de nos témoins ont appuyé nos affirmations. Encore une fois, nos recommandations n'ont tout simplement pas été incluses avec l'emphase que nous croyons nécessaire pour dépeindre la gravité des problèmes énoncés.

Notre secteur forestier canadien et les familles qui en dépendent méritent que nous fassions de notre mieux pour le voir se rétablir et prospérer.

Par conséquent, nous soumettons ce rapport dissident qui représente les opinions des membres conservateurs du Comité.

Opinion complémentaire du Nouveau Parti démocratique du Canada La relance économique du secteur forestier au Canada

Le Nouveau Parti démocratique du Canada approuve le rapport du Comité et appuie les recommandations qui y figurent. Toutefois, il estime qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur l'importance de la conservation des forêts. Comme l'a mentionné M. William Lahey, « les pratiques forestières ne devraient pas mettre en balance les objectifs environnementaux, sociaux et économiques comme s'ils étaient de valeur égale. Nous devons accorder la priorité à la santé écologique et à la biodiversité, car c'est le fondement de tout ce que nous voulons accomplir, y compris avoir une forêt saine à long terme. Si nous n'avons pas d'écosystèmes sains et de biodiversité, à long terme, nous aurons des forêts dégradées ». À ce sujet, Mme Florence Daviet a quant à elle déclaré ce qui suit : « En laissant de la place à la nature, nous atteindrons de nombreux objectifs, notamment les objectifs internationaux visant à protéger 30 % des terres et des eaux d'ici 2030, la protection des espèces en péril, la réduction des émissions provenant des activités humaines et l'atténuation des risques de feux de forêt causés par des activités humaines ».

Les peuplements forestiers protégés peuvent constituer une excellente forme de séquestration du carbone à long terme. À cet égard, M^{me} Kathy Lewis a mentionné ceci : « Il est de plus en plus important de tirer profit de la séquestration de carbone dans les forêts pour atténuer les changements climatiques. Les résultats d'études de recherche menées récemment en Colombie-Britannique indiquent que lorsqu'on additionne les coûts économiques des émissions et des puits de carbone au prix du bois d'œuvre, les coupes à blanc traditionnelles rentables deviennent les pratiques les moins économiques. En cherchant à atteindre nos cibles de l'Accord de Paris, nous devons tenir compte des avantages qu'apporte le maintien de forêts intactes et accroître les pratiques de récolte partielle ». De son côté, M. Werner Kurz a souligné que les forêts éliminent environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre produites par l'humain, ajoutant que « [l]a teneur moyenne en carbone de nos écosystèmes forestiers au Canada est d'environ 220 tonnes de carbone l'hectare, ce qui signifie que ce carbone s'accumule dans certains cas depuis des milliers d'années dans le sol des forêts et depuis des centaines d'années dans la phytomasse ».

En plus de nous aider à lutter contre le changement climatique par la séquestration du carbone, les forêts intactes offrent d'autres services écosystémiques. Elles ne constituent pas uniquement un refuge pour la faune jouant un rôle essentiel pour la société humaine, comme les pollinisateurs; elles contribuent également à réduire les inondations et l'érosion, à purifier les sources d'eau et à modérer les conditions météorologiques. D'autres services écosystémiques offerts par les forêts intactes soutiennent par ailleurs les activités culturelles et religieuses, la récolte d'aliments et les activités récréatives.

Pour que le secteur forestier soit véritablement durable, il faut considérer la conservation comme faisant partie intégrante de la gestion des forêts.

